



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente de la culture

Audition du président-directeur général de
Radio-Québec sur l'heure de diffusion de la
période de questions à l'Assemblée nationale

Le mardi 8 décembre 1987 - No 41

Président : M. Pierre Lorrain

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Exposé du président-directeur général M. Jacques Girard	CC-1736
Discussion générale	CC-1740
Conclusions	CC-1760

Intervenants

M. Claude Trudel, président

M. Gérald Godin

M. Yves Blais

M. André Boulerice

M. Ghislain Maltais

Mme Claire-Hélène Hovington

M. Jacques Brassard

M. Laurier Gardner

Mme Jeanne L. Blackburn

M. Guy Rivard

M. André J. Hamel

M. Henri Paradis

M. Claude Filion

Mme Christiane Pelchat

M. Jean Audet

Le mardi 8 décembre 1987

**Audition du président-directeur général de Radio-Québec sur l'heure
de diffusion de la période de questions à l'Assemblée nationale du Québec**

(Quinze heures neuf minutes)

Le Président (M. Trudel): À l'ordre, s'il vous plaît!

Est-ce que messieurs les députés peuvent venir s'asseoir à la table, s'il vous plaît? Merci,

La commission de la culture entreprend l'audition de M. Jacques Girard, président-directeur général de Radio-Québec, afin qu'il explique le changement de programmation concernant la retransmission de la période de questions à l'Assemblée nationale du Québec. Je ferais remarquer à mes collègues des deux côtés de la table ainsi qu'à M. le président-directeur général qu'à la suite d'une séance de travail et d'un accord des deux partis nous avons, ma collègue la vice-présidente de la commission et moi-même, invité tous les députés de l'Assemblée nationale à siéger avec nous s'ils en avaient le loisir. Cela m'étonnerait que nous ayons beaucoup de députés autres que ceux de la commission parce qu'il y a trois commissions qui siègent cet après-midi. C'est la période intensive de la session. Oui, M. le député de...

M. Godin: M. le Président, une question. Est-ce qu'on peut aborder un autre sujet que celui qui apparaît ici comme étant la raison de la présence de M. le président?

Le Président (M. Trudel): Votre curiosité l'ayant emporté sur ma rapidité, j'allais dire que le mandat est d'entendre M. Girard expliquer le changement de programmation concernant la retransmission de la période de questions à l'Assemblée nationale. Je serai, comme à l'accoutumée, tolérant, libéral et ouvert, mais je ne voudrais quand même pas que cela tourne...

M. Godin: ...au vinaigre.

Le Président (M. Trudel): Que cela tourne au vinaigre ou au procès. Je ne pense pas que personne ne soit ici pour faire le procès de Radio-Québec. Je voudrais aussi qu'on vide la première question, si vous êtes d'accord, M. le député de Mercier.

M. Godin: Pas de problème.

Le Président (M. Trudel): Par la suite, si M. Girard a encore du temps - nous, on a jusqu'à 18 heures - on pourrait effectivement aborder d'autres questions. Mais je vous ferais remarquer qu'à ce moment-là ce serait à la suite d'un consentement puisque le mandat de l'assemblée est quand même...

M. Godin: Oui, d'accord. Je compte sur mes collègues pour consentir.

Le Président (M. Trudel): Nous y verrons en temps et lieu.

M. Godin: Éventuellement.

Le Président (M. Trudel): Alors, il n'y a pas de déclaration de part et d'autre. M. le président-directeur général, je vous cède la parole. Ce qui a été convenu entre les partis, c'est que vous auriez, si tels sont vos besoins et tel est votre choix, environ une demi-heure, plus ou moins, pas mal moins que plus. Le reste de la période, donc jusqu'à 18 heures, serait équitablement réparti entre les deux formations politiques, en alternant entre les différents intervenants de façon à ce que la discussion puisse s'engager de façon aussi informelle et détendue que possible.

Oui, M. le député de Terrebonne.

M. Blais: Jusqu'à 18 heures, si nécessaire?

Le Président (M. Trudel): Bien sûr, jusqu'à 18 heures, si nécessaire. Quand le député de Mercier aura épuisé les nombreuses questions qu'il veut aborder.

Oui, M. le député de Mercier.

M. Godin: Une seule question, M. le Président.

Le Président (M. Trudel): Oui, M. le député. À M. Girard ou à moi?

M. Godin: Non, quand vous dites "ces questions"...

Le Président (M. Trudel): Vous avez une seule question?

M. Godin: J'annonce qu'il n'y en a qu'une seule.

Le Président (M. Trudel): D'accord. Alors, M. le directeur général, il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue. Je m'excuse, M. le directeur général. M. le député de Saint-Jacques.

M. Boulerice: Je m'excuse, M. le directeur général, mais comme il s'agit d'un sujet qui préoccupe, je pense, l'ensemble de la députation et que vous-même, M. le Président, avez fait connaître à l'ensemble des députés la présence à cette commission de M. Girard, le directeur général, est-ce que mes collègues seraient d'accord pour qu'on ait un cadre un peu moins formel quant au droit de parole? J'entends par là que le droit de parole pourrait ne pas se limiter uniquement aux membres de la commission comme tels, mais à d'autres députés. Je vois mon collègue, M. Maltais, député de Saguenay, qui

sans doute peut-être aurait le goût d'intervenir comme mon collègue M. Paradis de Matapédia au même titre que M. Jolivet et M. Gendron Enfin, je pense que vous avez compris le sens de...

Le Président (M. Trudel): Ou alors le député de Rosemont que je vols entrer en cette salie. Vous avez bien compris, M. le député de Saint-Jacques, qu'il est rare qu'on invite - en tout cas, chez moi et je pense aussi chez vous, je vous connais assez - que vous invitez des gens, que vous leur demandez de s'asseoir - c'est vrai que vous partez beaucoup - mais que vous les empêchez de parler. Alors, il est évident qu'il n'y aura pas de priorité ni pour les membres de la commission ni pour les autres députés. Il y a une invitation qui a été lancée à tous, et tous les députés de l'Assemblée nationale du Québec sont les bienvenus cet après-midi et auront le droit de parole légal. Il est entendu qu'il y aura alternance entre les deux formations politiques. Maintenant, est-ce qu'il y a d'autres questions de cuisine avant que pour la troisième fois je tente de céder la parole à M. le directeur général?

Allez-y, M. Girard.

Exposé du président-directeur général

M. Jacques Girard

M. Girard (Jacques): M le Président, Mmes et MM. les membres de la commission, j'aimerais dans un premier temps vous présenter les gens qui m'accompagnent. Immédiatement à ma droite, M. Gilbert Buzaré, qui est vice-président à l'administration et à la technique à Radio-Québec, M. Bernard Benoist, qui jusqu'à tout récemment était secrétaire général de la société, responsable des affaires juridiques et qui, à compter des derniers jours, est maintenant responsable de certains dossiers de planification sous l'autorité de Buzaré et Mme Michèle Perryman, qui est directrice des ressources humaines.

M. le Président, c'est avec grand plaisir que nous sommes devant vous aujourd'hui pour répondre à toutes vos questions. Nous sommes disponibles, cela va de soi, jusqu'à 18 heures. J'aimerais, en un premier temps, comme vous l'avez suggéré, vous faire une déclaration qui prendra environ une demi-heure et peut-être un peu moins. C'est avec plaisir que par la suite nous répondrons à toutes les questions que la commission voudra bien nous adresser.

Le Président (M. Trudel): Je m'excuse, M. le P.-D.G., est-ce que vous avez le texte de votre déclaration?

M. Girard: J'ai un texte auquel on a apporté des corrections jusqu'à la toute dernière minute, mais si vous le désirez, on pourrait faire parvenir une copie de ce texte, dès demain, je présume.

Le Président (M. Trudel): S'il vous plaît, parce qu'à ce temps-ci de la session les galées prennent plusieurs jours avant de nous parvenir et on l'apprécierait.

M. Girard: Volontiers.

Le Président (M. Trudel): Allez-y.

M. Girard: M. le Président, quoi que puissent en penser les uns ou les autres, Radio-Québec considère qu'il lui appartient, en exclusivité et en dernière analyse, de déterminer la nature, la teneur, la facture et les autres circonstances de tous les éléments de sa programmation éducative et culturelle.

C'est ainsi que de façon plus immédiate Radio-Québec ne s'en est jamais remise qu'à elle-même lorsqu'il s'est agi, depuis 1974, de prendre des décisions finales quant à la retransmission sur ses ondes des débats de l'Assemblée nationale ou de ses différentes commissions.

Lorsqu'elle est appelée à prendre de semblables décisions, la société tient compte d'un certain nombre de critères dont en particulier la signification des débats parlementaires par rapport à la vie démocratique au Québec; le fait que l'ensemble des débats soient diffusés en direct par la câblodistribution et qu'il soit impensable de les reprendre in extenso sur les ondes de la télévision éducative; troisièmement, la détermination des éléments de ces débats qui sont le plus susceptibles de retenir l'attention d'un vaste public; quatrièmement, la satisfaction du mandat premier de la société qui demeure de nature éducative et culturelle; cinquièmement, la répartition du temps d'antenne en fonction de l'écoute normale des divers publics.

Radio-Québec admet que ces décisions lui imposent souvent des choix extrêmement difficiles qui ne peuvent satisfaire tous les intervenants publics ou privés. Elle tient cependant à vous assurer qu'elle procède de son propre chef et selon ce qui lui apparaît le meilleur intérêt de ses téléspectateurs.

Cela dit, je m'efforcerai maintenant de vous exposer les différents aspects et les différentes implications de cette délicate question de la diffusion des débats parlementaires et de façon plus immédiate encore de la période de questions à l'Assemblée nationale.

Tout d'abord, si vous le permettez, un bref historique de la diffusion des débats à Radio-Québec. Depuis qu'elle diffuse, d'abord sur le câble et ensuite en ondes ouvertes, la Société de radiotélévision du Québec se préoccupe de l'information parlementaire et de la compréhension par les citoyens du processus démocratique. À partir de 1974 et durant plusieurs saisons, Radio-Québec produisit une série d'émissions intitulées La Vie qu'on mène à l'Assemblée nationale. Ces émissions visaient à familiariser le public avec le processus démocratique du par-

lementarisme. À compter de 1978, cette série devait prendre un autre titre et s'intituler La Vie parlementaire dans la vieille capitale.

Radio-Québec devait également, dès 1974, être impliquée dans la préparation d'un service d'enregistrement et de distribution des délibérations de l'Assemblée nationale. En effet, la société fut appelée à donner son avis dans la préparation des devis techniques et des modifications nécessaires à l'enregistrement des débats et à leur diffusion.

Cependant, après le dépôt en juillet 1977 du rapport sur les délibérations parlementaires, l'Assemblée nationale décidait de créer son propre service de radiotélévision comme vous le savez. Le 3 octobre 1978, l'Assemblée nationale assurait la production télévisuelle intégrale des débats, lesquels avaient lieu les mardi, mercredi et jeudi. Le même jour, Radio-Québec a commencé à retransmettre en différé de 18 h 30 à 22 h 30 la période de questions et les trois premières heures de débat survenues le même jour. Cette ligne d'action s'est maintenue pendant les mois d'octobre et novembre 1978. Le mois de décembre a vu la période de diffusion commencer à 18 h 30 pour se terminer à minuit et ce, pour les cinq jours de la semaine. Cette décision d'assurer la diffusion des débats de façon aussi intensive s'explique du fait que Radio-Québec se relevait d'un arrêt de travail de plus de six mois et qu'elle n'était pas en mesure de reprendre immédiatement le cours normal de ses activités, alors que la nouveauté de la diffusion des débats parlementaires créait, il faut bien l'admettre, à l'époque, un certain engouement auprès de la population.

La situation évolua rapidement alors que s'atténuait auprès des téléspectateurs l'effet de la nouveauté. Dès lors se posait la délicate question de la juste répartition de la diffusion des débats chez un diffuseur à vocation essentiellement éducative et alors que cette diffusion est assurée in extenso par la majorité des grands câblodistributeurs. Depuis lors, et selon l'intérêt manifesté par les téléspectateurs, Radio-Québec a diffusé la période de questions, l'ouverture de l'Assemblée nationale ou la télédiffusion du discours inaugural, la question référendaire, la commission Cliche, la présentation des budgets et ce, à des heures variables, en direct ou en différé. La diffusion actuelle de la période de questions tient compte de ce qu'il s'agit de la partie des débats la plus recherchée par les téléspectateurs et que la totalité des délibérations est déjà diffusée sur le câble, distributeur privilégié, pensons-nous, pour ce type de programmation et le type d'auditoire qu'il peut retenir de façon soutenue.

J'en arrive maintenant au fonctionnement technique. L'Assemblée nationale possède, comme vous le savez, son propre service de radiotélévision, qui dispose de ses propres ressources techniques et humaines pour assurer la captation, l'enregistrement et la distribution télévisuelle de

ses débats parlementaires et de ceux de certaines de ses commissions. L'Assemblée nationale achemine cette programmation au centre de contrôle d'une entreprise de télécommunication, tant à Québec qu'à Montréal. À l'un et l'autre de ces points de jonction technique, Radio-Québec se voit confier le soin d'offrir cette programmation, selon certaines exigences, aux radiotélédiffuseurs de même qu'aux câblodistributeurs qui en font la demande. Ceux-ci doivent assurer, à leurs frais, la suite du cheminement technique. Radio-Québec est elle-même raccordée à la centrale de distribution de Montréal, ce qui lui permet de recevoir, en direct, la période de questions, comme toute autre partie des débats parlementaires, d'en assurer l'enregistrement pour ses propres fins et d'en effectuer la diffusion en direct ou en différé. D'autre part, le service de radiotélévision de l'Assemblée nationale offre aux câblodistributeurs, qui ne peuvent se relier à l'une ou l'autre des centrales de télécommunication, un service de distribution de cassettes vidéo qui leur parviennent par mode de transport normalement dans un délai de 24 heures.

Passons maintenant à une comparaison entre ce qui se fait chez nous et ce qui se fait à Ottawa et à Toronto. À Ottawa, la Société Radio-Canada assure la production et la distribution des débats de la Chambre des communes depuis plusieurs années, mais elle ne les diffuse pas sur les ondes de ses réseaux de télévision ou de radio. Le signal est acheminé et distribué aux câblodistributeurs et aux autres diffuseurs canadiens par le satellite Anik D-1 et lorsque ce canal satellite est libre, Radio-Canada l'utilise à d'autres fins. D'autre part, Radio-Canada produit et diffuse, durant le week-end, une émission de synthèse des événements de la semaine, appelée La Semaine parlementaire à Ottawa.

À Toronto, l'Assemblée législative de l'Ontario possède son propre service pour assurer la captation audiovisuelle des débats parlementaires. Donc, même situation qu'à Québec. Elle achemine cette captation à TV Ontario par l'entremise d'une entreprise de télécommunication. Encore ici, même situation que celle dans laquelle nous nous trouvons. TV Ontario en assure alors la distribution aux câblodistributeurs de même qu'aux autres radiotélédiffuseurs, sur un canal de satellite de télécommunication. TV Ontario assure également la télédiffusion de la période de questions, les jours où elle a lieu, sur sa chaîne française, à 23 heures et sur sa chaîne anglaise à 23 h 30.

Les travaux de l'Assemblée nationale à l'antenne de Radio-Québec. La télévision de Radio-Québec s'est toujours intéressée aux travaux des députés de l'Assemblée nationale. En effet, Radio-Québec retransmet régulièrement, en différé, la période des questions des députés, lors de chacune des sessions de l'Assemblée nationale. Pendant quelques années, une partie des travaux des députés sont retransmis en toute fin de soirée. Également, des émissions hebdomadaires

résumés, commentent et analysent ces travaux. Il s'agit de La Vie qu'on mène à l'Assemblée nationale et La Vie parlementaire dans la vieille capitale, dont j'ai déjà parlé tantôt, deux séries qui ont été produites de 1975 à 1980. Tous les discours sur le budget et les répliques de l'opposition à ces discours sont diffusés en direct ou en différé. De nombreuses commissions parlementaires et débats sont diffusés intégralement lorsqu'ils sont assurés par la télévision des débats. Certains sont produits par Radio-Québec à l'occasion et je cite à titre d'exemple: la commission d'enquête Cliche, la commission parlementaire de l'énergie et des ressources, la commission parlementaire sur la constitution, la commission parlementaire sur le libre-échange, la Conférence socio-économique "Le Québec dans le monde", la Conférence pour l'intégration sociale des personnes handicapées, la Conférence sur l'électronique et l'informatique et enfin la Conférence socio-économique sur la sécurité économique des Québécoises.

D'autres discours à l'Assemblée nationale et d'autres moments importants des travaux des députés sont également inscrits à l'horaire. La couverture et l'analyse des résultats des élections font l'objet, comme vous le savez, d'émissions spéciales.

Depuis l'automne 1984, Radio-Québec, et c'est elle qui en a fait l'offre, à ce moment-là, aux deux partis, met gracieusement du temps d'antenne à la disposition des groupes parlementaires. En 1984-1985, neuf périodes de 27 minutes diffusées le jeudi à 21 heures; en 1985-1986, neuf périodes de 27 minutes le jeudi à 21 heures; en 1986-1987, 32 périodes de six minutes le jeudi à 23 heures et pour 1987-1988, 27 périodes de six minutes le jeudi à 23 heures à la suite d'une entente à laquelle nous venons d'en arriver avec chacun des représentants des deux partis représentés à l'Assemblée nationale.

Il est à noter que la production de ces émissions est assurée par les services de Radio-Québec. La plupart de nos émissions d'actualité et d'affaires publiques présentent des analyses et informent régulièrement sur les principaux enjeux et les grands débats soulevés à l'Assemblée nationale. Les émissions de services reflètent et traduisent, quand il y a lieu, leur impact sur la vie quotidienne des citoyens. Enfin, il est utile de rappeler que Radio-Québec a précisé, en mars 1985, dans un document intitulé Radio-Québec maintenant, qui porte sur les orientations de ses activités et ses structures, que, dans la catégorie "services" de ses émissions, elle entend continuer à diffuser la période de questions à l'Assemblée nationale, de même que certains discours et certains débats qui y ont cours, ce que nous avons fait régulièrement depuis lors.

L'enregistrement et la mise en ondes de la période de questions. La télévision des débats de l'Assemblée nationale assure la production télévisuelle de la période des questions des députés. Radio-Québec capte le signal et en-

registre la période qui est d'une durée d'environ 45 minutes. En règle générale, la période de questions a lieu, comme vous le savez mieux que quiconque, le mardi à 14 heures, le mercredi à 15 heures, le jeudi de nouveau à 14 heures, les heures de départ étant toutefois légèrement variables. Durant les fins de sessions, ce qui est le cas actuellement, décembre et juin, la période de questions a lieu du lundi au vendredi, à compter de 10 heures le matin.

Afin de respecter une ligne stable de début de diffusion, la période de questions ne peut donc être retransmise la même journée avant 16 heures l'après-midi. Un court texte de présentation lu en direct de la cabine d'annonceurs ouvre la présentation à Radio-Québec.

La diffusion de la période de questions au cours des dernières années. La période de questions de l'Assemblée nationale a été diffusée à Radio-Québec et sa cote moyenne d'écoute a évolué de la façon suivante: 1980-1981, du mardi au jeudi, de 19 heures à 20 heures, 83 500 téléspectateurs; 1981-1982, mardi au jeudi, 19 heures à 20 heures, 55 500; 1982-1983, mardi au jeudi, 22 heures à 23 heures; 17 000, 1983-1984, mardi au jeudi, 17 heures à 18 heures, 28 500; 1984-1985, mardi au jeudi, également 17 heures à 18 heures, 34 500; 1985-1986, mardi au jeudi, 17 heures à 18 heures, 17 500; 1986-1987, mardi au Jeudi, 17 heures à 18 heures, 25 000 et cette année, 1987-1988, mardi au Jeudi, de minuit à 1 heure, 17 000 et nous avons raison de croire que cela va aller en augmentant. Lorsque la période de questions a été diffusée du lundi au vendredi durant les fins de session, les données d'écoute indiquent une moyenne de 30 000 pour les automnes de 1984 et de 1986. (15 h 30)

M. le Président, j'en arrive maintenant au plan de programmation pour l'année 1988-1989, qui n'a pas encore été rendu public, qui vient tout juste d'être terminé et qui sera déposé au conseil d'administration de la société lors de sa prochaine réunion, qui a lieu vendredi de cette semaine.

Jusqu'à ce jour, Radio-Québec a concentré son offre d'une programmation éducative formelle et non formelle originale durant les heures dites de grande écoute, soit après 18 heures jusqu'à environ 23 heures. La rediffusion de plusieurs de ces émissions est privilégiée en fin d'après-midi et en fin de soirée. Les matins et débuts d'après-midi sont l'occasion de présenter des émissions en provenance du ministère de l'Éducation, des universités et d'organismes d'éducation des adultes. Dès septembre 1988, tout en maintenant la diffusion des émissions du ministère de l'Éducation et de la Télé-Université durant le jour, c'est-à-dire de 9 h 30 à 14 h 30, Radio-Québec a l'intention de produire une série quotidienne d'émissions d'information et de services pratiques à l'intention des adultes de 16 heures à 17 heures et une série quotidienne d'émissions conçues spécialement à l'intention des

enfants de neuf à douze ans, de 17 heures à 18 heures. La programmation de soirée, après la diffusion de *Passe-Partout*, à 18 heures, offrira une certaine continuité et une consolidation de séries déjà existantes, en plus d'ouvrir de nouvelles cases, notamment en éducation formelle et dans le domaine culturel. Les cases de 14 h 30 à 16 heures et de 23 heures à minuit seront réservées à la diffusion, durant la même semaine, des émissions de la soirée.

Selon les objectifs inscrits dans le plan de programmation 1987-1988, celui de l'an dernier ou de l'année actuelle, si l'on veut, Radio-Québec a procédé à l'analyse de la programmation et de la stratégie horaire des grilles de jour. La majorité des diffuseurs récoltent, avant 18 heures, une portion substantielle de leur volume d'écoute. Radio-Québec a, sur ce plan, un rattrapage important à effectuer. Seulement 8 % de son volume d'écoute provient de sa diffusion de jour, bien que ce volume représente 57 % de son temps d'antenne.

La clientèle adulte de la télévision de jour a ses caractéristiques propres. Ainsi, le développement d'une programmation de jour doit prendre en compte le fait que, en semaine, 69 % de l'écoute des adultes provient des femmes et que 64 % des heures consommées à ce moment-là sont attribuables à de très gros consommateurs ou consommatrices de télévision, c'est-à-dire à des gens qui regardent la télévision en moyenne sept heures par jour. En outre, l'auditoire de jour est, dans l'ensemble, plus âgé et souvent moins scolarisé que celui de la soirée. Le marché de la télévision le jour n'a pas atteint, du côté francophone, l'étape de la maturité. L'analyse des programmations par tranches horaires met en lumière bon nombre de lacunes: offres francophones déficitaires dans certains créneaux; moments de la journée où des clientèles précises ne sont pas desservies; absence de renouveau au cours des dernières années; ainsi, peu ou pas d'émissions pour adultes entre 16 heures et 17 heures; et aucune offre pour les enfants entre 17 heures et 18 heures.

Si Radio-Québec veut prendre position dans ce marché en pleine effervescence, elle retiendra les femmes adultes et tes enfants comme clientèles privilégiées et cherchera à se démarquer sur le plan de l'offre en visant la complémentarité dans la formule et le contenu traité. Dans cette optique, elle misera sur son expertise dans le domaine des émissions de services. Pour occuper le terrain d'une façon significative sans disperser ses efforts et pour favoriser la notoriété et la création d'habitudes d'écoute, elle diffusera ses émissions en strates, du lundi au vendredi.

Également, tel que stipulé dans le plan de programmation 1987-1988 et conformément aux attentes du Conseil des ministres exprimées ultérieurement l'an dernier, Radio-Québec a entrepris le développement du secteur de la programmation pour enfants. Les résultats d'une

première phase d'une recherche intitulée *Us nous attendent* indiquent déjà que, si Radio-Québec veut créer un environnement télévisuel particulier aux enfants par des rendez-vous stables au moment où ceux-ci sont disponibles, elle devra assurer une présence dans des créneaux délaissés par les autres télédiffuseurs ou dans des créneaux offrant peu de choix aux enfants au niveau de la forme et du contenu.

Compte tenu de l'offre actuelle de la télévision francophone, Radio-Québec devrait alors étendre sa présence aux enfants, à compter de 17 heures du lundi au dimanche et *Passe-Partout* devrait conserver son créneau sept jours par semaine de 18 heures à 18 h 30.

J'en arrive maintenant, M. le Président, à la conclusion. En bref, Radio-Québec, à l'automne 87, a décidé de reporter la diffusion de la période de questions de l'Assemblée nationale à la fin de ses émissions pour les raisons suivantes.

Premièrement, la diffusion intégrale des débats ainsi que de la période de questions de l'Assemblée nationale est offerte quotidiennement par la quasi-totalité des câbto-distributeurs québécois. Il s'agit là d'un service spécialisé, complet et accessible à une très grande partie de la population.

Deuxièmement, Radio-Québec est une télévision généraliste qui veut offrir une programmation éducative, formelle et non formelle à un très large auditoire, à des heures où les clientèles sont les plus disponibles. Troisièmement, les éléments importants des débats et de la période de questions de l'Assemblée nationale, qui sont d'intérêt pour les citoyens, trouvent leur place à l'intérieur même des émissions d'informations, d'affaires publiques et de services produites par Radio-Québec, et diffusées à des heures de forte écoute.

Quatrièmement, à titre exploratoire, depuis septembre dernier et dans le but de développer pour 1988-1989 une programmation originale pour enfants, Radio-Québec leur a réservé une plage horaire où la télévision francophone ne leur offre pas d'émission, soit de 17 h 30 à 18 heures. Après seulement trois mois de diffusion, cette série - et il s'agit d'une reprise; en fait, il s'agit de l'émission *Maya l'abeille* - connaît à ce jour une moyenne d'écoute de 97 000 téléspectateurs et la courbe de progression va en s'accroissant de plus en plus.

Cinquièmement, l'absence de la période de questions durant de nombreuses semaines et sa fréquence irrégulière lors des sessions empêchent Radio-Québec de créer des rendez-vous stables pour les spectateurs adultes ou enfants et entravent donc la performance d'ensemble de sa programmation à un moment crucial de la Journée, soit juste avant ce qu'il est convenu d'appeler le "prime time" de 18 heures.

M. le Président, mesdames et messieurs les membres de la commission, je vous remercie de votre attention et voilà les considérations

préliminaires que je voulais soumettre à votre attention.

Le Président (M. Trudel): Je vous remercie, M. le président, en souhaitant recevoir le texte dans des délais aussi rapides que possible, compte tenu du problème des questions techniques dont je vous ai entretenu tantôt. Alors, de part et d'autre... C'est ce que j'allais vous souligner, M. le député de Terrebonne, de commencer par un représentant du gouvernement. M. le député de Saguenay, s'il vous plaît.

Discussion générale

M. Maltais: Merci, M. le Président. Brièvement, je remercie M. Girard de son excellent exposé sur la programmation. Mais en premier lieu, j'aimerais, au nom de mes collègues, dire une chose bien claire. Nous ne voulons pas que personne ne s'ingère dans notre programmation. Dois-je vous rappeler que vous êtes une société d'État? Donc, une partie de votre budget provient de l'État québécois et nous sommes les représentants de l'État québécois. Nous sommes élus par les contribuables et si vous étiez à TVA ou à Quatre Saisons, vous auriez droit de nous le dire. Mais en prémisses, je ne le prends pas. Je le regrette. Qu'on soit d'accord ou pas d'accord, moi, je représente des contribuables et si je ne peux pas parler à Radio-Québec, les gens vont dire: On peut s'en passer. Si on a une société d'État à laquelle on ne peut pas s'adresser pour faire nos réclamations, on devra s'en passer. Je vous le dis carrément, sans amertume, mais c'est ce que je pense.

Dans un deuxième temps, vous avez parlé du câble dont les gens pouvaient se prévaloir. Dois-je vous rappeler également que nous n'avons pas ce câble dans toutes les régions du Québec? Beaucoup de régions au Québec n'ont pas ce câble, malheureusement. La vocation de Radio-Québec, c'était de pénétrer, bien sûr, dans les grands centres et aussi d'aller en régions pour sa vocation éducative et culturelle. Si on n'avait pas eu de plainte de nos citoyens, vous ne seriez pas ici aujourd'hui, parce qu'on ne vous a jamais fait venir pour rien, je ne pense pas.

J'ai reçu des centaines de lettres et des centaines d'appels téléphoniques et des télégrammes, et je suis convaincu qu'il y en a d'autres qui pourront vous en parler. Si cela ne préoccupait pas les gens, ils ne nous auraient pas téléphoné et ils ne nous auraient pas écrit non plus. Il y a des choses qui se disent et qui ne préoccupent pas les gens. Ils ne nous en partent pas. Je vous transmets les préoccupations que les citoyens de mon comté, contribuables, - donc, c'est une partie de vos revenus - m'ont dit de vous dire, que l'émission de la période de questions, il la préfère à une heure raisonnable. Je ne pourrais vous dire si c'est entre cinq heures et... mais minuit pour eux ce n'est pas une heure raisonnable.

Je ne suis pas en mesure - je ne suis pas psychologue ni psychiatre - de juger s'ils ont raison ou s'ils ont tort, mais ils m'ont dit de vous dire que c'est bien trop tard pour eux, et si Radio-Québec n'est pas capable de diffuser à une heure raisonnable la période de questions qui intéresse quand même des citoyens au Québec, ils nous demandent, en contrepartie, de vous dire: Bien, si Radio-Québec ne nous sert pas, pourquoi continuerait-on à la servir en payant des taxes? Voilà le message que je vous transmets des électeurs du comté de Saguenay. Merci, c'est tout.

Le Président (M. Trudel): Merci, M. le député de Saguenay. M. le président.

M. Girard: Je vous remercie. J'aimerais répondre brièvement à certaines des remarques et des commentaires que vous venez de faire. Ma première remarque est la suivante: C'est que nous sommes ici avec plaisir, précisément parce que nous avons intérêt à entendre ce que vous avez à nous dire. Nous sommes parfaitement conscients que nous sommes une société d'État et en tant que telle nous sommes ultimement comptables devant l'Assemblée nationale de ce que nous faisons et de la façon dont nous dépensons l'argent qui est octroyé chaque année à Radio-Québec.

Ce que J'ai voulu souligner, c'est qu'il appartient à Radio-Québec, comme à toute société de télévision et en tant que société d'État, de déterminer sa programmation sans influence extérieure. J'ai voulu souligner, et Je tiens à le redire, que depuis que je suis à Radio-Québec, il n'y a jamais eu d'intervention politique de quelque nature qu'elle soit pour nous forcer à diffuser ou à ne pas diffuser une émission. Cela me paraît un témoignage important à rendre aux membres de l'Assemblée nationale et au ministre responsable de Radio-Québec, et cela me paraît témoigner d'une vie démocratique saine.

Donc, il est clairement établi que la société décide elle-même sa programmation sans intervention extérieure, ce qui ne veut pas dire que la société n'est pas extrêmement intéressée à connaître le point de vue des députés, membres de cette commission, des membres de l'Assemblée nationale ou des citoyens dans leur ensemble, et c'est la raison pour laquelle nous multiplions chaque année les consultations pour savoir précisément ce que pensent les citoyens. Alors, je pense au fond que nous sommes sur la même longueur d'onde. Ce que j'ai voulu souligner, c'est qu'ultimement il appartient au conseil d'administration de la société de décider de la programmation de la société. Mais ceci n'exclut absolument pas, en aucune espèce de façon, pour la société de tenir compte des remarques qui sont faites par des citoyens et a fortiori des remarques qui peuvent être faites par les membres de l'Assemblée nationale. Voilà pour le

premier point.

Pour ce qui est du deuxième point, j'ai tenté de démontrer, dans les remarques préliminaires que j'ai faites, les raisons pour lesquelles nous avons choisi de diffuser la période de questions à compter de minuit plutôt qu'à compter de 23 heures ou plutôt qu'en fin d'après-midi. Pour ce qui est de la fin d'après-midi, l'étude que nous avons faite sur la programmation pour enfants nous indique qu'effectivement cette période devrait être réservée aux enfants. Dans les orientations qui ont été retenues par Radio-Québec, il est important qu'on réponde à ces besoins spéciaux qu'ont les enfants et qu'on fasse une programmation spéciale pour les enfants. Je pense que personne ne s'opposera à cela.

J'ajouterai que les cotes d'écoute que je vous ai citées tendent à démontrer qu'il n'y pas une grande différence entre le nombre de téléspectateurs qui regardent la période de questions cette année à compter de minuit et le nombre de téléspectateurs qui regardaient la période de questions l'an dernier en fin d'après-midi, ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas songer non plus à une autre heure.
(15 h 45)

Pour ce qui est des câblodistributeurs, nous sommes conscients qu'ils ne diffusent pas tous la période de questions. Ce que j'ai dit, c'est que la quasi-totalité des câblodistributeurs le faisaient. Nous sommes également conscients que tous les Québécois ne sont pas abonnés au câble, mais si les dernières statistiques que nous possédons sont bonnes, plus de 60 % des Québécois sont maintenant abonnés au câble.

Il est donc important de tenter de cerner de façon très précise la clientèle qui peut être pénalisée par la décision que nous avons prise de reporter la période de questions à minuit. Il s'agit, somme toute, d'un nombre de téléspectateurs peut-être bien non négligeable, mais il ne s'agit pas d'une majorité de téléspectateurs. Il est important, pour Radio-Québec, de prendre ces paramètres en considération et il est de notre devoir de vous les indiquer également. Quoique, comme je l'ai...

M. Maltais: Si vous me le permettez, M. le Président, je vous arrête, M. Girard, parce que c'est bien beau, ce que vous me dites là et...

Le Président (M. Trudel): M. le député de Saguenay.

M. Maltais: ...vous avez sans doute fort raison.

Le Président (M. Trudel): M. le député de Saguenay, s'il vous plaît.

M. Maltais: Oui.

Le Président (M. Trudel): Compte tenu des

règles fixées, je ne suis pas certain que je vais permettre un débat entre un membre ou un invité de la commission, le P.-D.G., dans la mesure où il y a déjà plusieurs députés qui m'ont déjà fait part de leur intention d'intervenir et de poser des questions. Je vais vous laisser aller pour quelques secondes pour voir si cela prend l'allure d'un débat. Je vous rappellerai à l'ordre s) cela prend vraiment l'allure d'un débat, parce que...

M. Maltais: Je ne veux pas abuser du temps, M. le Président, loin de là.

Le Président (M. Trudel): Allez-y, peut-être avec une autre question.

M. Maltais: On a demandé en commission parlementaire...

Le Président (M. Trudel): Quitte, M. le député, à revenir si vous le voulez.

M. Maltais: D'accord.

Le Président (M. Trudel): Ça va.

M. Maltais: On a deux affaires à faire marcher en même temps. On a la Chambre de l'autre côté, même si ce n'est pas diffusé.

Ce que je voudrais savoir, c'est s'il y a une possibilité... Qu'est-ce qu'on va dire à nos gens? Quand je vais revenir dans mon comté en fin de semaine, qu'est-ce que je vais dire? Qu'est-ce que je vais dire? Est-ce que Je vais dire: Radio-Québec est sensible à vos demandes ou Radio-Québec se fout carrément de vous? Qu'est-ce que je leur dis?

M. Girard: La réponse est que nous y sommes sensibles. Je pense que nous devons attendre à la fin de cette commission, que nous devons tenir compte des remarques qui ont été faites, que nous devons les analyser à l'intérieur et faire des propositions au comité de programmation et au conseil, qui, comme Je vous l'ai dit, siège cette semaine, précisément pour prendre connaissance du plan de programmation.

M. Maltais: Merci beaucoup de votre réponse.

Le Président (M. Trudel): Merci. M. le député de Lac-Saint-Jean, cela commence par M. le député de Terrebonne. D'accord? Après cela, le député de Lac-Saint-Jean.

M. Blais: Merci beaucoup, M. le Président.

Je tiens moi aussi, comme responsable du dossier des communications de l'Opposition, à dire que le Parti Québécois ne veut d'aucune façon s'immiscer de façon directe dans la programmation de Radio-Québec. C'est élémentaire. Nous sommes créateurs de beaucoup de

sociétés d'état et nous tenons à ce qu'elles vivent bien et avec une pleine autorité sur leur marche et leur administration. Nous leur avons prouvé par le passé. Cela dit, j'aimerais bien parler du point principal; l'heure de diffusion ou de retransmission de la période de questions à l'Assemblée nationale.

J'ai écouté avec plaisir les statistiques de la cote d'écoute et je suis persuadé que la direction actuelle de Radio-Québec, comme la direction précédente, a trouvé que l'heure de diffusion de la période de questions valait d'être diffusée à la télévision éducative du Québec qu'est Radio-Québec. Je ne pense pas qu'il y ait de problème là. Le problème qui existe c'est: À quelle heure doit-on diffuser ces débats? Les statistiques des cotes d'écoute sembleraient être le barème pour remplacer la période de questions dans la grille-horaire; il semblerait que c'est plutôt la cote d'écoute que la valeur intrinsèque de l'heure éducative de la période de questions.

Je tiens à vous dire que je suis complètement d'accord avec vous sur le fait qu'un télédiffuseur cherche à tout prix à avoir la cote d'écoute la plus grande et la plus vaste possible. Si on part de 1980-1981, on me dit qu'à l'époque, de 19 heures à 20 heures, on touchait plus de 80 000 auditeurs. En 1982-1983, il semble que l'on a baissé vers 17 000 ou 20 000; on a recommencé à monter en 1986-1987, à peu près aux mêmes heures, à 25 000 et dès qu'on était rendu à 25 000, on a poussé cela à minuit.

J'ai l'impression, M. le président, qu'il y a deux raisons qui font que la période de questions a un auditoire plus ou moins vaste. La première, c'est l'heure de diffusion, bien sûr, d'après nous; la deuxième, et je crois que celle-là est oubliée, c'est qu'elle est inversement proportionnelle à la popularité du gouvernement en place. En 1980-1981, le Parti québécois était très populaire et au pouvoir, et l'écoute était à plus de 80 000. En 1982, quand on a commencé à monnayer la crise, le Parti québécois était très impopulaire - ce n'est pas partisan, mon Intervention - était très impopulaire. E x c u - sez-moi!

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Blais: ...était très impopulaire et la cote a baissé sensiblement. Elle est tombée pour les mêmes heures à 17 000 à peu près, et c'était toujours le même gouvernement qui était au pouvoir. Cela, M. le président, pour vous dire qu'actuellement le Parti libéral est de beaucoup plus populaire que le Parti québécois. On n'est pas dans une discussion partisane, on étudie une heure qui représente l'ensemble de la députation. Vu qu'elle est repoussée à minuit, elle n'a pas la cote d'écoute que le gouvernement en place devrait s'attendre à avoir et cela, je le dis de façon très sincère.

Il y a un deuxième facteur. Vous allez me répondre qu'en 1984-1985 on voyait qu'elle

commençait déjà à augmenter et c'était toujours, selon mon raisonnement, un gouvernement du Parti québécois impopulaire qui était au pouvoir. Il y a une deuxième chose. C'est quand il n'y a pas d'Opposition du tout, que le parti au pouvoir va mal et que l'Opposition ne semble pas très valable - c'était le cas en 1982-1983 - mais en 1984-1985, l'Opposition commençait à s'étoffer et là la cote montait à cause de la bonne Opposition qu'il y avait. Je crois que l'heure de diffusion pour rendre service aux deux partis politiques ou aux trois, quand nous serons là, il faudra absolument que ce soit une heure fixe et à ta bonne place, car si cette heure éducative doit être en place, elle doit être à la même heure à peu près, de façon constante, pour que les gens puissent la regarder. C'est la remarque que je voulais faire et, M. le Président, de la façon dont je l'ai présentée, ce ne fut pas de façon partisane. Je crois que je l'ai présentée sous un angle analytique qui n'a pas été évoqué par le responsable de la programmation de Radio-Québec. C'est pour cela que je demande et que beaucoup de monde m'ont demandé que l'heure d'écoute de cette période de questions, très éducative autant pour les libéraux que pour les péquistes, soit à une heure où convenablement les gens puissent la regarder.

J'aimerais revenir à une deuxième question, la diffusion 24 heures par jour qu'on avait avant, mais j'aimerais que vous réagissiez à ce premier volet, M. le président.

Le Président (M. Trudel): M. Girard.

M. Girard: Avec plaisir, M. le Président. Je dirais que les décisions que prend Radio-Québec relativement à la diffusion de la période de questions tiennent compte de trois éléments. J'en ai mentionné plus tantôt, mais il y en a trois qui me semblent particulièrement importants.

Il y a, tout d'abord, la grille-horaire que nous devons faire chaque année et les besoins auxquels nous devons répondre. À ce moment-là, nous tenons compte de la valeur et de la nature des émissions que nous devons mettre en ondes à telle ou telle heure. J'ai expliqué que, pour la fin de l'après-midi, il nous semblait important d'augmenter le nombre d'heures d'émissions ou le nombre de minutes d'émissions destinées aux enfants. Premier élément.

Le deuxième élément tient compte de la cote d'écoute et le troisième élément, qui est très important, c'est au fond la nécessité d'avoir une émission qui revient avec régularité. La période de questions ne dure qu'au maximum six mois par année et pendant les six autres mois, elle n'existe pas. Oublions la période d'été puisque c'est la même chose pour l'ensemble de la programmation, mais pensons à l'automne, à l'hiver et au printemps. Lorsque vous diffusez la période de questions à une heure de grande écoute, vous avez forcément une programmation en dents de scie au cours de l'année, puisque

vous pouvez diffuser la période de questions tout au long du mois d'octobre, du mois de novembre et une partie du mois de décembre; ensuite au mois de mars, au mois d'avril, au mois de mai et une partie du mois de juin, mais entre les deux, vous n'avez pas de période de questions et avant vous n'avez pas de période de questions.

Toutes les statistiques et toutes les études que l'on peut faire démontrent qu'une émission est d'autant plus regardée et que les téléspectateurs sont d'autant plus fidèles que vous créez un rendez-vous fixe, un rendez-vous régulier. Donc, ce sont des éléments qui nous ont amenés à reporter la période de questions à minuit et encore une fois je rappelle que nous sommes ici pour écouter, faire notre profit de ce que nous aurons entendu et faire des recommandations. En conséquence, je vous rappelle qu'il y a un écart très peu significatif entre la cote d'écoute de l'an dernier et la cote d'écoute que nous avons cette année. Je ne tente pas de justifier là, de façon absolue, la décision que nous avons prise, mais je pense qu'il faut attirer votre attention sur les chiffres que nous avons en notre possession à l'heure actuelle.

M. Blais: Le deuxième volet...

Le Président (M. Trudel): Une question, M. le député?

M. Blais: Le deuxième volet et une des parties importantes aussi, c'est que Vidéotron ou d'autres télévisions communautaires, jusqu'à il y a deux ans, transmettait 24 heures par jour les débats de la Chambre après minuit, toute la nuit, etc., jusqu'à la reprise, le matin, de leurs émissions régulières. On voyait cela en régions et partout. Les fins de semaine, cela se faisait sur tous les postes. Tout ce qui s'était passé dans la semaine passait 24 heures par jour. C'était d'abord, de façon très égoïste, particulièrement productif pour nous. Lorsque nous sommes en commission parlementaire, nous ne voyons pas ce qui se passe de l'autre côté.

Quand il y avait une loi qui nous intéressait de façon particulière - je parle de façon égoïste pour nous - nous pouvions regarder les débats en fin de semaine ou le soir en revenant chez nous, parce qu'ils reprenaient les débats de la journée toute la nuit et on pouvait regarder ce qui s'était passé. C'est très instructif autant pour les députés que pour toutes les équipes et pour tous les gens qui travaillent au Parlement. C'est aussi très intéressant pour les gens qui ne peuvent regarder les débats en direct parce qu'ils travaillent.

La plupart des gens, comme les députés, travaillent le jour. À l'Assemblée nationale, de ce temps-ci, on travaille souvent le soir et la nuit, mais de façon générale jusque vers 10 heures le soir. Les gens normalement sont à leur boulot et ne peuvent regarder la transmission de ces débats. On m'a dit - parce que j'ai discuté un

peu avec vous quelques minutes au tout début - que ce sont les chaînes privées et non les chaînes d'État qui pourraient diffuser cela.

Il y a une question très directe que j'aimerais poser à celui qui s'occupe de Radio-Québec: Est-ce que Radio-Québec, à la fin de ses émissions - espérons qu'elles se termineront à minuit et que la période des questions sera avant - ne pourrait avoir un technicien - ce ne serait pas tellement cher, très coûteux - qui ferait rouler la journée qui vient de se passer à l'Assemblée nationale, de minuit jusqu'à la reprise de ses émissions normales le matin? Tous ceux qui travaillent à des heures différentes jusqu'à minuit le soir ou de 4 heures à minuit, quand ils entrent chez eux, pourraient voir ce qui s'est passé. C'est très éducatif. Et autant Radio-Canada a comme mandat d'un côté de donner à la population canadienne tout ce qui peut la cimenter dans cette grande famille, j'ai l'impression que Radio-Québec pourrait, lui aussi, avoir comme mission de cimenter tout ce qui est québécois pour nous cimenter dans notre grande famille québécoise. Cette diffusion de 24 heures par jour, c'est-à-dire au moment où vous n'avez pas d'autre programme, ne serait pas chère. Les fins de semaine la même chose; reprendre toute la semaine en cours, ce serait bon pour l'ensemble de la population et surtout pour les élus. (16 heures)

M. Girard: M. le Président, je pense qu'on est disposés à regarder de nombreuses hypothèses. Celle-là pourrait être regardée parmi d'autres. Il faudrait voir quel en serait le coût, il faudrait voir de quelle façon Radio-Québec peut obtenir l'ensemble de la captation des débats de l'Assemblée nationale ou des commissions parlementaires. Il faudrait regarder aussi avec les câblodistributeurs, parce que si vous me le permettez, M. le Président, je n'ai pas parié de télédiffuseurs privés, mais de câblodistributeurs qui, à certains moments donnés, ont fait rouler constamment l'ensemble des débats à l'Assemblée nationale. On pourrait sûrement regarder avec des représentants de la captation des débats à l'Assemblée, avec des câblodistributeurs et chez nous ce qu'il est possible de faire. Il faudrait, bien sûr, évaluer les coûts et je suis incapable de vous dire au point de départ ce que cela pourrait signifier. Mais on peut regarder de fait un ensemble de propositions.

Le Président (M. Trudel): Merci, M. le Président.

Je me permettrai de vous poser une question et par la suite l'alternance recommencera.

Je me déclare, évidemment, tout à fait d'accord avec vous sur la non-ingérence absolue du gouvernement ou du Parlement dans les affaires de la Société Radio-Québec. Il vous appartient totalement, exclusivement, de fabriquer la grille-horaire qui réponde te mieux d'abord à vos besoins, bien sûr, mais aussi aux objectifs que vous vous fixez d'une part et aux

objectifs généraux que le gouvernement vous fixe d'autre part. Vous avez dit vous-même tantôt, M. le président: Bien, à la suite d'une demande du Conseil des ministres, après discussion - je me souviens qu'une partie de cette discussion a eu lieu à l'intérieur de cette commission - vous avez décidé d'accorder une plus grande importance à ta grille-horaire pour les émissions d'enfants. Jusque là, je vous suis très bien. Donc, pour moi, non-ingérence absolue dans les affaires de la Société Radio-Québec, cela ne fait aucun doute.

Sur les chiffres que vous avez mentionnés tantôt, les cotes d'écoute - tout en comprenant fort bien que ce ne soit pas le seul élément dont vous tenez compte quand vous avez à prendre une décision sur la grille-horaire - Il y a une chose qui m'a frappé. Il y a eu des dents de scie, bien sûr. Je n'ai évidemment pas la même interprétation, qui n'était pas très très politique, disons, ou politisée à tout le moins, du député de Terrebonne. Il y a eu des hauts et des bas. Vous avez changé de 22 heures à 17 heures, et tout de suite on a vu que vous avez retrouvé, à un moment donné, entre 1983 et 1984, une bonne partie de l'auditoire que vous aviez perdu.

Je serais tenté de tirer une conclusion en regardant ces chiffres-là et sans approfondir davantage. Quand vous les avez mentionnés tantôt, je me suis dit: Cela va malheureusement bien avec un certain désintéressement de la population envers tout ce qui a trait à la chose publique de façon générale, que ce soit ici ou ailleurs. Je serais curieux dans ce sens-là de voir quelles sont les cotes d'écoute de TV Ontario, par exemple pour la période de questions de l'Assemblée. Je vous poserais la question tantôt, si jamais vous avez la réponse. Je pense que vous l'avez. Je serais intéressé.

M. Girard: Voici la réponse: À TVO, pour la dernière année, la cote d'écoute moyenne pour la période de questions était de 3000 téléspectateurs, alors qu'on en était, nous, à 25 000.

Le Président (M. Trudel): À 23 heures ou 23 h 30 selon que c'est français ou anglais. L'interprétation que je fais rapidement de ces chiffres-là est celle que je vous ai donnée. Vous dites qu'en 1988-1989, selon la programmation que vous allez recommander à votre conseil d'administration vendredi, si je comprends bien, au moment où on se parle, 16 h 05, aujourd'hui, la période de questions serait toujours, durant votre saison 1988-1989, à minuit, si j'ai bien compris tantôt, d'accord. Mais vous vous dites disposé à la discussion. C'est ce qu'on voit depuis le début. On parlait de cotes tantôt, et tout en admettant encore une fois que ce ne soit pas le seul facteur dont vous tenez compte, pouvez-vous me donner d'autres émissions qui pourraient avoir - s'il en existe, bien sûr - qui ont des cotes d'écoute de l'ordre de celles de la

période de questions, par exemple? Et me dire aussi si ces émissions-là sont disparues de la grille-horaire ou ont été transférées d'une plage à une autre. Ce serait pour le moment ma seule question parce qu'il y a beaucoup d'intervenants qui veulent me suivre.

M. Girard: En règle générale, M. le Président, les émissions de Radio-Québec ont une cote d'écoute moyenne supérieure à 100 000 téléspectateurs en période de grande écoute notamment. Il peut arriver qu'en fonction de la concurrence ou de la compétition à certains soirs, certaines émissions aient une cote d'écoute inférieure à 100 000. La moyenne est plutôt, me dit-on, de 140 000. Il peut arriver que des émissions aient une cote inférieure à 140 000 ou une cote inférieure à 100 000. Il y a eu certaines émissions qui ont eu, même en temps de grande écoute, des cotes de 30 000 ou 35 000. Mais, en règle générale, il nous paraît qu'une émission en temps de grande écoute devrait avoir au-delà de 100 000 téléspectateurs. Encore une fois, je tiens à répéter que les cotes d'écoute à Radio-Québec ont une signification, mais que ce n'est pas le seul critère qui nous permet de juger une émission. Certaines émissions de nature particulière qui n'ont pas nécessairement cette cote d'écoute, mais qui répondent à des besoins particuliers peuvent être diffusées durant cette période ou à d'autres moments de la journée.

Le Président (M. Trudel): M. le président, votre longue expérience vous sert bien. Vous m'avez répondu et habilement aussi en me parlant d'émissions de "prime time". Moi, j'essayais d'abord de faire une comparaison de choses comparables. Peut-être avez-vous mal compris ma question? C'est-à-dire qu'on parle d'une émission qui est à minuit ou à 17 heures et qui a déjà été à 22 heures. Donc, on parle de quelque chose qui est hors du "prime time". Je me demande si vous avez déjà eu d'autres émissions hors de la période de grande écoute, comme vous le dites, qui est plus française que "prime time" de toute façon? Qu'est-il arrivé à ces émissions quand les cotes d'écoute baissaient, si le cas s'est présenté?

M. Girard: En général, on tente de les remplacer de plus en plus par des émissions qui vont chercher un plus grand nombre de téléspectateurs. Par ailleurs, je dois dire qu'il nous apparaît nécessaire, à un certain moment donné, de rediffuser de façon systématique certaines émissions qui sont passées plus tôt dans la soirée, de les rediffuser soit en fin de journée ou l'après-midi. Au moment où on se parle, on rediffuse systématiquement, à compter de 23 heures, Téléservice et L'Indice et on rediffuse certaines autres émissions diffusées en soirée durant l'après-midi à d'autres jours de la semaine. Je pense, par exemple, à Nord-Sud, à Retraite-action, au Magazine, à Vidéotour qui

sont des émissions toutes diffusées en temps de grande écoute et rediffusées durant la semaine, l'après-midi. Mais systématiquement, au moment où on se parle, la rediffusion de 23 heures est consacrée à Télé-service et à L'Indice.

Le Président (M. Trudel): Merci, M. le Président. Mme la députée de Matane, avant de partir.

Mme Hovington: Je vais faire vite, parce que je dois m'absenter malheureusement.

Le Président (M. Trudel): Allez-y.

Mme Hovington: Je dois vous dire merci, M. Girard, d'avoir répondu à l'invitation de la commission de la culture et de tous les députés en même temps. Je veux surtout vous parler du comté que je représente, le comté de Matane, qui est situé en Gaspésie, une région très pauvre. D'ailleurs, il y a une étude qui vient de sortir dernièrement selon laquelle le comté de Matane est, parmi les 122 comtés au Québec, celui où le taux du salaire est le plus bas. Ce n'est pas très réjouissant, mais c'est comme cela. C'est ainsi que même si la câblotélédiffusion se rendait en Gaspésie et dans le comté de Matane, toutes les maisons n'auraient pas le moyen de se le payer. Alors, moi, je me dis que l'objectif premier de Radio-Québec était de nature éducative. Vous l'avez dit vous-même dans vos préliminaires. Vous avez dit aussi que Radio-Québec existait pour desservir les meilleurs intérêts des téléspectateurs.

Ce que j'entends dans le comté, les lettres que j'ai et les téléphones que j'ai, et même Je suis allée dans les comtés voisins, dans le comté de Saguenay et même dans le comté de Chicoutimi, et les gens que l'on rencontre disent: Pourquoi n'avons-nous pas la période de questions à 17 heures ou à 18 heures, comme nous avons été habitués de l'avoir? Je pense que si nous voulons desservir les téléspectateurs dans leur meilleur intérêt, la demande est là. Vos chiffres, par exemple, disent: En 1982-1983, quand vous télédiffusiez cette émission à 22 heures, la cote d'écoute n'était que de 17 000. En 1983-1984, à 18 heures, la cote d'écoute était de 28 500. En 1986-1987, à 17 heures, cela a monté à 25 000, et en 1987-1988, à minuit, je vais dire comme le député de Terrebonne, il faut être un gouvernement très fort pour avoir réussi à conserver 17 000 téléspectateurs à une heure aussi tardive, à minuit le soir. Alors, il faut être très fort.

M. Blais: Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit, mais passons.

Mme Hovington: Ce peut être une bonne interprétation.

M. Blais: Passons.

Mme Hovington: Alors, c'est le message que je veux vous livrer. Je ne voudrais pas que les régions éloignées souffrent de ce changement d'horaire et souffrent parce qu'il n'y a pas de câblotélédiffusion. Ce ne sont pas toutes les maisons qui peuvent se payer le câble. Je voudrais vous demander, en tout cas, au nom de toute la population que je représente et de la région éloignée d'où je viens, que ta période de questions soit télédiffusée pour faire en sorte que le meilleur intérêt des téléspectateurs soit conservé et aussi cette nature éducative qui fait partie de la démocratie et qui la représente lors des périodes de questions. C'est le message que je voulais vous laisser. Merci.

Le Président (M. Trudel): Merci, Mme la députée. Un commentaire, M. le président.

M. Girard: Oui, un seul et très bref, M. le Président. Mme la députée a mentionné 17 heures, 18 heures, sans exclure totalement la possibilité que l'on revienne à ces heures, pour les raisons que j'ai évoquées plus tôt et l'absolue nécessité, nous semble-t-il, de répondre aux besoins des enfants. Il paraît, pour l'instant, difficile de revenir à une diffusion de la période de questions qui se situerait en fin d'après-midi. Il sera peut-être utile ou possible, au cours des heures qui vont suivre, de dégager des heures qui semblent plus appropriées que d'autres.

Le Président (M. Trudel): Merci, M. le président, M. le député de Lac-Saint-Jean.

M. Brassard: Merci, M. le Président. Quelques remarques sur cette question. D'abord, je vous signalerai, M. Girard, qu'il n'est pas exact de prétendre que les câblodistributeurs au Québec télédiffusent les débats de l'Assemblée nationale. Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, aucun câblodistributeur, aucun sur tout le territoire de la région, ne télédiffuse les débats de l'Assemblée nationale. C'est seulement un exemple en passant. Toute une région au complet qui n'a pas à sa disposition... Le taux d'abonnement au câble est très élevé chez nous, mais personne n'a accès à un canal où l'on retrouve les débats de l'Assemblée nationale. Une remarque qu'il est important de signaler.

Deuxièmement, Radio-Québec se targue beaucoup de sa mission éducative, on en parle souvent, on discute très souvent sur cette mission éducative. Est-ce que la télédiffusion de la période de questions correspond à la vocation éducative de Radio-Québec? Est-ce que la période de questions est une émission qu'on peut ranger dans la catégorie des émissions éducatives? C'est la question qui se pose. Si la réponse est non, je comprends que ce soit à minuit. Si la réponse est oui - je pense que la réponse est oui; on peut bien faire beaucoup d'humour là-dessus - la réponse est oui, parce qu'il s'agit de retrans-

mettre les débats du Parlement québécois de l'Assemblée nationale, de l'institution démocratique par excellence qu'est l'Assemblée nationale, dans une société démocratique. Donc, c'est permettre aux citoyens d'être mieux informés sur les sujets de l'heure, sur les différentes positions des formations politiques représentées à l'Assemblée nationale, sur les questions importantes, sur les questions majeures. Ma réponse, c'est cela. Cela me paraît ressortir de la mission éducative de Radio-Québec. Cela permet aux citoyens d'avoir un meilleur accès à cette Institution démocratique qu'est le Parlement, de mieux connaître les positions de leurs élus, de ceux qui les gouvernent et de ceux qui sont dans l'Opposition. Car l'Opposition joue également un rôle essentiel et elle est un rouage essentiel dans nos institutions démocratiques.

Je vous le dis bien sincèrement: En répondant oui à cette question, je ne suis pas certain que Radio-Québec ait répondu oui à cette question. Je dirais même que Radio-Québec a répondu non à cette question, puisqu'elle a placé la période de questions à minuit. En la plaçant à minuit, j'en conclus que Radio-Québec a convenu que la période de questions ne cadrerait pas avec la mission éducative, la vocation éducative de Radio-Québec.
(16 h 15)

Je vous dis cela, M. Girard, malgré votre intervention de tout à l'heure. Je regarde votre stratégie horaire, ce que vous appelez votre stratégie horaire - cela fait partie du jargon des télédiffuseurs - et une émission qui est placée à minuit, pour moi, la conclusion, c'est que cela ne fait pas partie de la stratégie horaire du télédiffuseur. C'est pour meubler un peu plus l'horaire, mais cela ne fait pas partie de la stratégie horaire. C'est hors stratégie, une émission qui est programmée à minuit. C'est cela, ma conclusion et au fond c'est également la conclusion de beaucoup de mes concitoyens.

Comme pour bien d'autres de mes collègues, il y a eu plusieurs appels à mon bureau de comté: Qu'est-ce qui se passe? Pourquoi la période de questions n'est-elle plus à une heure normale et raisonnable? À minuit, on ne peut plus la regarder. Vous pourrez réagir, si vous le voulez bien, tantôt. Vous pourrez enrober cela dans un discours intéressant sans doute, je connais votre intelligence, M. Girard, je sais que vous en êtes bien capable. Ma conclusion, carrément, c'est que Radio-Québec a convenu que rémission de la période de questions ne cadrerait pas avec sa mission éducative. Vous l'avez évacuée. Vous ne l'avez pas enlevée. Mais en la plaçant à minuit, pour moi, c'est comme si vous l'aviez évacuée de votre programmation; cela revient strictement au même. Vous l'auriez enlevée de votre programmation et cela aurait eu le même effet pour moi personnellement.

Pour ce qui est des cotes d'écoute, quelques petites remarques en passant. Il est vrai que c'est en dents de scie. Il faudrait voir aussi à

quel moment ces sondages sont faits. L'émission La Période des questions, je trouve qu'elle ne se compare pas tellement à d'autres émissions. Ce n'est pas tellement comparable. C'est une émission vraiment à part et spéciale, justement à cause du moment où elle se déroule. Elle ne se déroule pas sur une année régulière. Elle se déroule de la mi-octobre au 16 ou 20 décembre, et elle reprend à la mi-mars jusqu'au 20 juin, à peu près. Par conséquent, on ne peut pas comparer les cotes d'écoute d'une telle émission avec celles d'une émission qui se retrouve à la grille-horaire à partir du début de septembre jusqu'à la fin de juin. Cela me paraît incomparable. Donc, se fonder sur les cotes d'écoute ne me paraît pas tout à fait correct ou, en tout cas, comparer l'émission La Période des questions à d'autres émissions de la grille horaire en comparant les cotes, cela ne me paraît pas régulier.

Dernière remarque. Radio-Québec a produit dans le passé - vous l'avez signalé dans votre intervention - des espèces d'émissions synthèses de la vie parlementaire à l'Assemblée nationale, ce que Radio-Canada continue de faire, à la fois pour la Chambre des communes et pour l'Assemblée nationale. Vous ne produisez plus ce genre d'émission, ce qui pour ma part confirme la réponse à la question que je posais au début: vous avez abandonné la production d'émissions synthèses. Et cela devrait faire partie de la mission éducative de Radio-Québec. Vous l'avez abandonnée, encore une fois, parce que vous avez convenu que ce qui se passe au Parlement ne cadre pas bien avec la vocation éducative de Radio-Québec. Pourtant, Radio-Canada a continué de produire ce genre d'émission. Elle l'a raccourcie. C'est passé à une demi-heure plutôt qu'une heure, mais c'est une émission bien produite. En tout cas, celle de Radio-Canada, je la trouve intéressante, vivante et sans aucun doute éducative, à mon point de vue. Je trouve regrettable que Radio-Québec ait abandonné ce genre d'émission, ait renoncé à produire ce genre d'émission synthèse. Voilà les quelques remarques que j'avais à exprimer, M. le Président.

Le Président (M. Trudel): Merci, M. le député de Lac-Saint-Jean. Je suis convaincu que M. le président-directeur général a des commentaires à faire.

M. Girard: M. le Président, j'ai quatre commentaires sur chacun des points abordés par M. le député. Premièrement, nous sommes conscients que certains câblodistributeurs ne rediffusent pas la période de questions. Je n'ai pas parlé de la totalité. J'ai parlé de la quasi-totalité. Effectivement, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, il semble qu'aucun câblodistributeur ne redistribue la période de questions et signale aux membres de la commission qu'il y a peut-être, là-dessus aussi, une discussion à avoir avec les câblodistributeurs et nous n'aurions pas d'objection à tenir de pareilles ren-

contres avec ces derniers.

Première réaction. Donc, nous sommes conscients que ce n'est pas la totalité. Nous sommes conscients deuxièmement que tous les Québécois, là où c'est disponible, ne sont pas nécessairement abonnés au câble. Troisièmement, je pense que nous n'avons pas conclu que la période de questions ne faisait pas partie de la mission éducative et culturelle du Québec. Je dirais, par ailleurs, que nous en sommes arrivés à la conclusion que la diffusion de la période de questions, dans cette perspective éducative, ne constitue pas nécessairement une priorité par rapport à d'autres choix que nous avons faits. Je dirai que les choix que nous avons faits à cet égard sont les suivants: C'est-à-dire la diffusion sur les ondes de Radio-Québec d'événements particulièrement majeurs, que ce soit le discours sur le budget, le discours inaugural ou certaines commissions parlementaires particulièrement importantes. Premier élément de la réponse.

Deuxième élément de la réponse: Le fait que nos émissions d'affaires publiques doivent traiter des questions majeures discutées à l'Assemblée nationale. Et je pense que vous admettez que, dans le volet "informations" de l'émission Télé-Service, on le fait de façon régulière et que l'émission Droit de parole le fait également de façon régulière. Il nous semble qu'on rejoint un nombre beaucoup plus important de téléspectateurs et qu'on risque d'atteindre un objectif éducatif de façon plus intéressante par le biais d'une émission comme Télé-Service ou par le biais d'une émission comme Droit de parole. Une émission comme Droit de parole, à certains moments donnés, va chercher 600 000 ou 700 000 téléspectateurs. Lorsque le thème de Droit de parole a été débattu à l'Assemblée nationale et encore une fois, souvent dans l'année, c'est le cas, il nous semble que là, on rejoint véritablement un objectif éducatif et on rejoint aussi un très grand nombre de citoyens et de citoyennes.

Pour ce qui est des cotes d'écoute, il faut les interpréter sûrement avec beaucoup de prudence. Les chiffres que j'ai donnés sont des chiffres de moyenne. Il s'agit d'une émission qui n'est pas régulière et qui peut avoir effectivement des hauts et des bas, qui peut avoir un très grand nombre d'auditeurs à un certain moment donné et peu le lendemain. Donc, je pense qu'il faut interpréter ces chiffres de façon prudente. La raison pour laquelle nous donnons toujours des moyennes, c'est qu'on utilise les moyennes pour l'ensemble des émissions. Et ce qui me paraît plus significatif, ce sont les tendances d'une année à l'autre plutôt que les moyennes. Si les moyennes se contredisaient de façon majeure ou très significative, d'une année à l'autre, je pense qu'il faudrait y revenir de façon plus attentive. La réponse, en bref, M. le Président, c'est que nous estimons que c'est éducatif. Mais nous avons estimé jusqu'à maintenant que d'autres moyens étalent peut-être un

peu plus appropriés pour rejoindre un plus grand nombre de citoyens sur certaines des questions majeures débattues à l'Assemblée nationale ou dans l'une ou l'autre des commissions.

Le Président (M. Trudel): Merci, M. le président. Je reconnais maintenant le député d'Arthabaska.

M. Gardner: Merci, M. le Président. Je pense être bien placé pour discuter de cette question et je vais vous dire pourquoi. Je ne suis pas député de l'Opposition et je ne suis pas ministre. Vous savez qu'à la période de questions ce sont ces deux genres de personnes qui ont la vedette. Nous ne pouvons absolument pas paraître dans cette période, sauf une fois de temps à autre lorsqu'il y a ce qu'on appelle une question...

Une voix: Plantée.

M. Gardner: Merci du terme.

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président (M. Trudel): Le débat serait...

M. Gardner: Mais cela dit...

Le Président (M. Trudel): Une question plantée, M. le député, une question gouvernementale.

M. Gardner: ...j'aurais d'autres commentaires avant de passer à mes trois questions. J'ai vraiment trois questions, M. le Président. Je n'apprendrai pas au président-directeur général de Radio-Québec que le Québec est une société distincte. Quand je l'entends comparer notre société de télévision, notre radiotélévision à la Société Radio-Canada ou à celle de Toronto, cela me chicote un petit peu et je pense bien que je ne lui apprendrai pas que nous avons tous, que nous soyons d'origine Irlandaise, française ou de toute autre origine, l'esprit latin, qui est déjà rendu dans ma face d'ailleurs et nous aimons au Québec les périodes de questions parce qu'il y a de la chicane. Nous aimons la chicane au Québec.

Une voix: On a vu cela en fin de semaine.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Gardner: Je vois qu'en face on aime bien cela d'ailleurs, bien plus que chez nous.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Gardner: Ce que je veux dire par là, c'est que nous avons...

Une voix: ...ce n'est pas la peine de...

M. Gardner: M. le Président...

Le Président (M. Trudel): À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Gardner: ...nous avons au Québec l'esprit latin et nous avons aussi une télévision éducative qui est différente. Quand je vous entends parler de cotes d'écoute, cela me chicote parce que cela ne devrait pas être une de vos préoccupations. Vous êtes là pour éduquer la population selon les deniers donnés par le gouvernement.

Je serais porté à dire dans une autre remarque - j'arrive aux questions, M. le Président - que la qualité des intervenants fait qu'on a une bonne cote d'écoute. Probablement que les questions posées ne sont peut-être pas aussi intéressantes, mais malgré tout, comme l'a si bien mentionné un autre de mes collègues, on atteint une cote d'écoute de 17 000 à minuit à l'heure des Incorruptibles, émission reprise depuis X années.

Bon! mes questions. Vous avez mentionné tout à l'heure qu'on a 17 000 et vous croyez que cela va en augmentant. J'aimerais savoir ce qui vous fait dire cela. C'est ma première question. Est-ce que vous voulez que je vous les pose toutes les trois, M. le Président?

Le Président (M. Trudel): Non, allez-y.

M. Gardner: Oui, c'est aussi bien.

Le Président (M. Trudel): Prenez tout votre temps.

M. Gardner: Deuxième question: je reviens sur la remarque de ma collègue de Matane, en parlant de la clientèle qui est moins favorisée. C'est pas mal sérieux, à mon avis. Vous dites qu'il y a plus de 60 % des gens qui sont abonnés au câble. Ce ne sont pas tous les câbles qui le font et je pense que la télévision éducative du Québec devrait s'intéresser davantage aux personnes moins favorisées. Est-ce que vous pensez vraiment, lorsque vous décidez de mettre cela à minuit, à la clientèle moins favorisée, c'est-à-dire aux 40 % qui ne sont pas abonnés et peut-être aux 10 % ou aux 15 % qui sont abonnés au câble, mais qui ne reçoivent pas la câblodiffusion des débats?

J'ajouterais une dernière question. J'ai toujours pensé que in medio stat virtus, dans le milieu se tient la vertu, et j'aimerais bien qu'on trouve un milieu à tout cela et non pas à l'heure des Incorruptibles, mais plutôt à une heure mitoyenne, c'est-à-dire entre les deux. Ce n'est peut-être pas 17 heures puisque vous aimez mieux que ce soient des jeunes et je pense que cela peut être bon, mais je mentionnerais que les jeunes ont besoin d'être éduqués politiquement aussi. Est-ce qu'il n'y aurait pas un milieu à trouver et que vous pourriez trouver à la suite de cette commission? Il y en a trois.

M. Girard: M. le Président, à la suite des questions qui ont été posées, voici les réponses que je peux donner pour l'instant. On pense effectivement que cela va aller en augmentant parce que le fait que ce soit à minuit est une nouveauté. C'est la première année. Les gens s'y habituent doucement. Les cotes que nous voyons tentent à démontrer que de fait il y a de plus en plus de gens qui regardent. Je souligne également que nous n'avons pas fait d'autopromotion pour indiquer aux gens que la période de questions était désormais à minuit. Il nous semblait que ce n'était pas très approprié de le faire, étant donné le débat qui allait avoir lieu aujourd'hui. Donc, il y a des indications qui nous portent à croire que cela peut aller en augmentant malgré le fait que l'heure soit tardive.

Deuxièmement, il est sûr qu'on pense aux clientèles les moins favorisées. Je pense que Ton doit répondre en toute franchise comme je l'ai fait à d'autres questions qui m'ont été posées antérieurement. La décision a été prise en tenant compte d'un ensemble de facteurs et en tenant compte d'un ensemble de priorités. Je vous ai parlé de la clientèle de fin d'après-midi pour les enfants. Je pense que, là-dessus, tes membres de la commission sont relativement d'accord avec nous. Plus tôt dans l'après-midi, rediffusion de certaines autres émissions qui intéressent un plus grand nombre de téléspectateurs. Au fond, les questions que l'on a à se poser, ce n'est pas un jugement de valeur qui est porté sur la qualité des débats que l'on retrouve à ce moment-là. Absolument pas. C'est tout simplement voir à partir des objectifs fixés à Radio-Québec quelle est la meilleure façon de les atteindre et par quel genre d'émission on les atteint le mieux.

(16 h 30)

Donc, on pense aux clientèles moins favorisées, mais ces clientèles moins favorisées, si on faisait un sondage auprès d'elles, préféreraient-elles, de façon absolue, avoir la période de questions ou d'autres genres d'émissions? Par exemple en fin d'après-midi avoir une autre émission de la nature de celle que nous diffusons à 18 h 30, Télé-service, conçue spécifiquement pour les gens qui sont à la maison. On ne peut pas préjuger de la réponse. Il faudrait faire le sondage pour connaître la réponse. Mais la réponse n'est pas évidente dans un sens ou dans l'autre.

Le troisième élément, in medio stat virtus. Effectivement, je pense qu'après cette commission on va réfléchir entre nous sur la solution la plus appropriée qui pourrait être trouvée. Je pense qu'il serait prématuré pour moi... De toute façon, la décision n'est pas prise par ceux qui sont ici. Nous ne faisons qu'une recommandation et la décision est prise ultimement par le conseil d'administration, même si, dans le cas de ta grille horaire, je dois dire que le président-directeur général a un mot déterminant à dire pour tenter de voir quelle serait l'heure la plus

Intéressante.

Le Président (M. Trudel): Merci, M, le président. Mme la députée de Chicoutimi.

Mme Blackburn: Merci, M. le Président. Je vais être brève. D'abord, je voudrais saluer le président-directeur général de Radio-Québec. Voir Radio-Québec ici me rappelle des souvenirs agréables et d'autres moins, je dirais, par rapport au dernier événement, mais je ne voudrais pas revenir là-dessus. À ceux qui l'ignorent, j'ai été à l'occasion, il y a quelque dix ans de cela, je pense bien, une des artisanes de Radio-Québec en régions. Mais ce n'est pas l'objet de votre présence ici.

Je dois répéter à la suite du porte-parole du dossier qu'il n'est pas question pour nous que le politique s'ingère dans la confection de la grille horaire. Je pense que c'est partagé par tous mes collègues. Cependant, ce qui se pose à Radio-Québec, c'est un débat qu'on n'a jamais fini de faire, c'est celui entre la nature éducative d'une activité et la cote d'écoute. Là-dessus, j'ai toujours eu de profondes réserves. Lorsqu'on mettait dans la grille de pondération la cote d'écoute, on lui donnait une valeur telle qu'elle avait comme effet d'évacuer certaines émissions de la grille horaire, sous prétexte qu'elles n'avaient pas la cote d'écoute.

La cote d'écoute, c'est bon pour la télévision commerciale, la télévision qui vit exclusivement ou quasi exclusivement, à l'exception de Radio-Canada, des revenus issus des commanditaires. On connaît aussi, on peut se le dire ici, les effets de la diminution de la qualité des émissions offertes à certains postes de télévision parce qu'elle finit par amener les gens aux seuils les plus bas des attentes avec les effets qu'on connaît. Ce n'est pas comme cela qu'on éduque une population, et précisément si on a des télévisions éducatives dans beaucoup de pays y compris au Québec, c'est pour contrer cet effet - comment dit-on, soporifique ou...

Une voix: Soporifique.

Mme Blackburn: Soporifique...

Une voix: Endormant.

Mme Blackburn: Endormant ou soporifique de certaines émissions de télévision...

Une voix: Chloroformé.

Mme Blackburn: ...qui ont effectivement comme effet de maintenir souvent les femmes à la maison et les enfants ensuite dans une situation tout à fait amorphe qui les empêche de se poser des questions, qui les maintient souvent dans leur rêve, qu'il s'agisse de sports, de romans-feuilletons ou de certains films qu'on connaît.

Ce qu'on attend d'une télévision éducative, c'est que, lorsqu'elle examine et établit sa grille horaire, la pondération par rapport aux cotes d'écoute ne vienne pas évacuer, je le rappelle, de la grille horaire certaines émissions, simplement parce qu'elles n'ont pas la cote d'écoute.

Pour ce qui est de la période de questions, je trouve délicat d'en parler. Dès qu'on nous a annoncé la tenue de cette commission parlementaire, si on n'avait pas eu des pressions qui nous sont venues des gens dans le comté qui ne s'expliquaient pas comment la télévision éducative de Radio-Québec ait pu comme cela, sans préavis, décider qu'on excluait, à toutes fins utiles, la période de questions... À minuit, il ne faut pas se le cacher - ce n'est pas le vendredi ou le samedi soir, mais les mardi, mercredi et jeudi - c'est comme l'exclure de l'horaire. Sans préavis, c'est ce qui fait que les gens de mon comté se sont demandé ce qui s'est passé. Je ne connais pas la cote d'écoute de cette émission dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais tout ce que je sais, c'est qu'on en entendait parler.

Je me demande jusqu'à quel point Radio-Québec a pris en compte l'importance de ce besoin particulier de sensibiliser la population, je dirais, à la politique prise dans son sens plus large, mais plus particulièrement aux débats soulevés en Chambre. Lorsqu'on est dans une télévision éducative, ce n'est pas parce que la population boude une émission qu'il faut absolument l'enlever de la grille horaire. Ce serait comme décider du jour au lendemain, parce qu'on n'a pas réussi à donner de bonnes habitudes à un adolescent, d'arrêter de l'éduquer.

Je trouve que ce genre de raisonnement... Étant donné que cela vient encore une fois d'une télévision éducative, quelle serait la place la plus pertinente dans la grille horaire? Je ne vous l'indiquerai pas. Mon intention n'était pas là. Tout ce que je sais aussi, c'est que de 5 heures à 6 heures cela ne plaisait pas à beaucoup de gens non plus. Ils devaient faire un effort lorsqu'ils rentraient du travail, parce que c'était au moment où ils préparaient les repas, et ainsi de suite. Étant tout à fait sensible à la place que vous accordez aux enfants dans la grille horaire, compte tenu de la qualité certaine, une qualité supérieure - je pense bien qu'on peut le dire ici - des émissions que vous produisez pour les enfants, je pense qu'il faut en tenir compte. Là-dessus, je n'ai rien contre, mais est-ce que vous n'estimez pas, comme télévision éducative, devant le manque d'intérêt quasi total des citoyens du Québec à l'endroit de la politique, qu'il serait de votre responsabilité de contribuer au relèvement de cet intérêt? Vous allez me rappeler les émissions que je connais déjà. Je les connais. Il y avait un intérêt particulier pour la période de questions. Je pense que cela contribuait, avec d'autres émissions à caractère politique ou d'intérêt politique, à développer cet esprit un peu plus critique par rapport à la

politique québécoise.

Bien que l'émission Droit de parole vienne reprendre le thème de sujets abordés à l'occasion de la période de questions, celle-ci nous donne l'occasion de brosser un tableau beaucoup plus large des différents événements de la politique québécoise dans différents secteurs d'activité. Je ne vous dis pas que c'est toujours édifiant. Il ne faudrait pas qu'on me prête ces propos, parce qu'il m'arriverait aussi d'être gênée.

Ma question, c'est: Est-ce que vous avez des reprises? Ne serait-il pas envisageable de changer la place de certaines reprises? Est-ce que ce n'est pas un besoin particulier? Tout à l'heure, vous disiez qu'en dépit de la faible cote d'écoute, en raison de notre besoin particulier, on le pouvait. Cela, c'est une autre question. Je me disais que du moment où votre conseil d'administration, M. Girard, doit adopter la grille horaire cette semaine, il me semble qu'on ne peut pas se faire ici beaucoup d'illusions quant à votre possibilité de modifier cette grille pour la saison 1988-1989.

M. Girard: M. le Président, je voudrais préciser tout de suite que le conseil d'administration va adopter cette semaine ou pourrait adopter cette semaine le plan de programmation, mais non pas la grille horaire. La grille horaire vient beaucoup plus tard. Donc, on a amplement le temps de reconsidérer l'ensemble des éléments qui auront été discutés aujourd'hui. Le choix de la grille horaire ne se fait pas en général. La détermination de la grille horaire ne se fait pas avant la fin du mois de mai ou le début du mois de juin pour la prochaine année. Donc, à cet égard-là, je pense qu'il n'y a aucune crainte à y avoir. Premier élément.

Deuxième élément. Il me paraît important d'y revenir, M. le Président. Je pense que l'ensemble des membres de la commission et vous-même avez parfaitement bien compris le sens des premières pages de mon intervention au moment où j'ai souligné la nécessité d'une non-ingérence dans la programmation de Radio-Québec. Je voudrais qu'il soit parfaitement clair que nous n'avons jamais perçu que la tenue de cette commission particulière constituait une ingérence. Il est important de rappeler que le président d'une société d'État doit réaffirmer certains principes fondamentaux, car lorsque je m'adresse à vous, je ne m'adresse pas uniquement à vous, mais je m'adresse aussi aux employés de la société et au public en général. Je crois qu'il est important à un certain moment donné de rappeler certains principes fondamentaux.

Je répète que, pour nous et pour les collègues qui m'accompagnent, la tenue de cette commission ne constitue, en aucune espèce de façon, une ingérence dans la programmation de Radio-Québec, mais plutôt l'occasion de discuter ouvertement d'une question qui, je dois vous le dire avec une certaine naïveté, a soulevé beaucoup plus de commentaires que nous ne le

croyons. On s'étonne même et on s'est parfois étonné à Radio-Québec de la validité de certains sondages. La réaction nous semble tellement considérable, de par ce qui nous avait été dit et de par ce qui nous est dit aujourd'hui, qu'il faut croire que la cote d'écoute pourrait être supérieure au chiffre que nous recevons ou, en tout cas, si elle n'est pas supérieure, que les gens qui regardaient cette émission y attachent, de toute évidence, une importance tout à fait particulière.

Je voudrais aussi, M. le Président, relever peut-être un dernier élément. Je sais que c'est un élément dont nous avons eu l'occasion de discuter à l'occasion de la défense des crédits de Radio-Québec et à l'occasion d'autres commissions parlementaires, un élément soulevé par Mme la députée de Chlcoutlmi. C'est que pour nous les cotes d'écoute constituent, dans le choix de maintenir ou de ne pas maintenir à l'antenne une émission, un des éléments, mais non pas le seul élément. Il nous paraît important de considérer cet élément parce que la meilleure émission du monde, le jour où elle n'est vue par personne, n'a pas beaucoup de sens et n'a pas beaucoup d'intérêt.

Quand on tient compte du genre de médium qu'est la télévision et du coût qu'engendre la télévision, - je dirais presque, M. le Président, qu'il en va de la télévision éducative comme de l'enseignement, domaine que j'ai bien connu - la télévision éducative doit être un bon professeur et un bon professeur, c'est celui qui retient l'attention du plus grand nombre de ses élèves et une bonne émission de télévision éducative, c'est une émission qui doit rejoindre le plus grand nombre de citoyens, compte tenu que certaines de ces émissions, nous en sommes conscients, sont moins alléchantes que d'autres émissions qui peuvent être présentées par d'autres postes de télévision.

J'espère, M. le Président, avoir répondu aux questions soulevées par Mme la députée.

Le Président (M. Trudel): Merci, M. le président. Je cède maintenant la parole à M. le député de Rosemont.

M. Rivard: M. le président, vous défendez bien votre dossier et vous avez une longue expérience des commissions parlementaires. Vous parlez beaucoup de télévision éducative et je suis entièrement d'accord avec vous sur le genre de mission que vous avez. Peut-être que pour parler du moment de la diffusion de cette émission, qui s'appelle La Période de questions, on devrait peut-être au préalable concentrer notre attention sur le produit lui-même.

Je pense que nous vous exprimons très clairement que minuit ne nous semble pas être un bon moment pour diffuser cette émission. Du moins, ce sont les citoyens et les citoyennes que nous représentons qui nous le disent. D'un autre côté, au début de votre exposé, vous avez mentionné que, s'il est question de remettre

cette émission à l'horaire en fin d'après-midi, au fond, la fourchette est assez étroite. Loin de moi l'idée, en passant, de repousser à quelque autre moment que ce soit cette extraordinaire émission qui est Passe-Partout. Je pense en avoir vu avec mes enfants une quinzaine de fois chacun des épisodes et connaître par coeur chacun des personnages, du moins des anciennes séries.
(16 h 45)

Troisième et dernier commentaire sur le moment de la diffusion. Si l'on regarde les chiffres, les cotes d'écoute dont vous nous avez informés au moment de votre exposé, il est évident qu'en dépit des Interprétations que peut en donner le député de Terrebonne, en 1980-1981 et en 1981-1982, les cotes d'écoute étaient très élevées. Il s'adonne que l'heure, à ce moment-là, était vraiment une heure de pointe, c'est-à-dire de 19 heures à 20 heures. Je n'ai pas, moi, d'heure à vous suggérer. Il est clair qu'il ne nous appartient pas à nous, les députés, de nous mêler de ce problème.

Je veux faire un commentaire sur le produit. Je dirai qu'à la limite il se peut que vous regrettiez d'avoir à diffuser ce produit. Au fond, si je regarde les trois critères dont vous vous servez pour juger à la fois de la nécessité de diffuser et de la place où cela peut se situer dans l'horaire, le premier est la valeur ou la nature, et vous pourriez avoir des questions là-dessus. Le deuxième, c'est la cote d'écoute; on en a parlé. Le troisième critère, c'est la nécessité d'une émission régulière.

Je le regrette, mais l'Assemblée nationale ne siège pas plus souvent que six mois et demi par année. Que pouvons-nous y faire? Je reviens cependant sur la valeur de l'émission en question ou de l'activité en question. La période de questions, c'est de la politique. Que voilà un moment privilégié, dans un contexte de télévision éducative, pour enseigner aux gens du Québec, quel que soit leur âge, ce qu'est la politique! La politique, c'est deux choses: c'est la lutte pour le pouvoir - Dieu sait qu'au moment de la période de questions on peut voir cette lutte se dérouler devant nous! - et la deuxième chose, c'est le schéma qu'on a de la société, c'est la façon dont chacun des deux partis en présence veut organiser la société.

Moi, je vous suggère ceci: Pourquoi ne pas transformer le produit? Voilà que vous avez une période de 45 minutes au cours de laquelle une certaine lutte pour le pouvoir a lieu et les deux schémas de société s'affrontent. Pourquoi ne pas assortir ces 45 minutes de quinze minutes additionnelles qui seraient faites de commentaires? De commentaires peut-être pas de nature politique et surtout pas de nature politique partisane, parce que vous seriez pris avec cela, mais de commentaires qui pourraient très bien attirer davantage l'attention de l'auditeur sur le processus politique lui-même. Que voilà une activité qui se situerait très bien dans cette émission de télévision éducative qui est la vôtre!

Encore une fois, si vous faites cela et si par hasard cela plaît aux gens, quel que soit leur âge, peut-être que le premier critère dont vous vous servez pour situer cette émission dans votre grille, peut-être que ce premier critère qui est celui de la valeur et de la nature, le produit ayant été transformé, peut-être que cela vous amènerait à considérer une autre place dans l'horaire. Je le répète, minuit, M. le président, ce n'est pas une bonne heure pour qui que ce soit. Merci, M. le président.

Le Président (M. Trudel): Vous et moi avons connu, nous ne l'avons pas fréquenté, mais nous avons connu à Montréal un café qui s'appelait le Café Minuit. Vous vous en souvenez? Je pense qu'une partie de l'université occupe juste le... On avait midi-minuit; c'est peut-être une décision que vous aurez à prendre un jour!

M. Girard: Exactement.

Le Président (M. Trudel): Allez-y de vos commentaires.

M. Girard: Effectivement, il y aurait peut-être moyen de créer un intérêt plus grand pour la période de questions si cette émission était encadrée. Je vous avoue que cela a été fait antérieurement à Radio-Québec. Je pense que c'est une suggestion que l'on peut regarder et que l'on peut analyser. Évidemment, vous l'avez souligné vous-même, la très grande difficulté réside dans le genre de traitement que l'on peut apporter aux commentaires que l'on fait sur la période de questions. Ces commentaires doivent être d'une neutralité absolue, faute de quoi les téléspectateurs ne l'accepteraient pas. Je suis sûr que les représentants de l'un et l'autre des partis à l'Assemblée nationale ne l'accepteraient pas non plus. Mais il y a peut-être lieu de rendre la diffusion de la période de questions plus intéressante ou plus alléchante par l'ajout de commentaires ou par des indications sur le processus démocratique. C'est un aspect qu'on peut sûrement regarder.

M. Blais: Juste 30 secondes, M. le Président, avant de céder la parole à mon collègue, si vous me le permettez.

Le Président (M. Trudel): Allez-y, M. le député de Terrebonne.

M. Blais: M. le Président, j'espère que l'intervention du député de Rosemont vous a au moins prouvé qu'une reprise est nécessaire. Il a repris certaines de mes paroles et la première fois je me suis rendu compte qu'il n'avait pas compris. Je reprendrai plus tard.

Le Président (M. Trudel): M. le député de Saint-Jacques.

M. Boulerice: M. le président, je vais répondre oui à votre énoncé, à la non-ingérence, sauf que je vais reprendre les paroles du premier ministre Barre, en disant: Non-ingérence, mais non-indifférence. Je pense que la formule n'est pas usée: non-ingérence de la part des membres de l'Assemblée nationale. Je le dis et je le répète, Radio-Québec a toujours été considérée, quant à moi, comme la télévision nationale au Québec. Donc, vous devez être conscients qu'il y a, face à Radio-Québec, des attentes et des exigences qui seront toujours de la nature de celles qu'on peut avoir pour un réseau privé tel TVA, Quatre Saisons ou la télévision d'État canadienne, qui est Radio-Canada.

D'ailleurs, dans un autre ordre d'idées, deux anciens présidents de l'Assemblée nationale faisaient justement état de cette différence et de cette distinction dans ce qui peut provenir de l'Assemblée nationale.

Je regarde un document qui émane de votre société et qui dit: "En programmation éducative non formelle correspondant aux impératifs des paragraphes b, c et d de ce même article et se répartissant elles-mêmes selon les trois catégories, culture générale, service à la société, et actualités et affaires publiques..." Sans faire le procès de Radio-Québec, sur ce "service à la société", je pourrais vous rappeler malheureusement la disparition... On s'entend tous pour ne pas nous mêler de votre grille horaire, mais comme représentant de commettants et "télévove" comme tout le monde - parce qu'on arrive quelquefois à en avoir le temps - je déplore, au moment où au Québec on parle d'augmentation du taux d'immigration, de dialogue des cultures et où, malheureusement, on vit certaines tensions raciales, dans "service à la société", qui est une de vos missions, et je vais me rappeler avec tristesse la disparition de cette extraordinaire émission qui s'appelait Arrimage.

Maintenant, "actualités et affaires publiques". Il y a quelques semaines, je regardais la télévision des débats sur des questions d'actualité à l'Assemblée nationale, à Paris, au palais Bourbon. Sans faire offense à nos collègues, je trouvais cela monotone parce que cela n'a pas la même dynamique que dans un Parlement de type britannique comme le nôtre. Je vais reprendre les paroles des présidents Lavole et Fréchette de l'Assemblée nationale quant au caractère propre de l'Assemblée nationale, ici, au Québec.

Donc, c'est un moment extrêmement fort dans la vie parlementaire, dans la vie législative du Québec, que cette période de questions. Peu importe qui pose les questions et qui y répond, il y a des alternances qui se produisent dans ce pays. C'est sain, mais c'est un moment très fort. D'ailleurs, le lendemain matin, une très large partie des manchettes de la presse écrite et de la presse électronique, c'est-à-dire les réseaux qui ont un bulletin d'actualités, ce que malheureusement vous n'avez pas et que j'ai toujours souhaité, sont tirés justement de ce moment

fort qu'a été à l'Assemblée nationale la période de questions. Cela fait les manchettes: Le député Untel a posé à M. le ministre une question et la réponse a été... En plus de ta citation des faits, il s'ensuit l'analyse politique. Je pense que cela traduit très bien l'importance que revêt, dans notre système parlementaire, cette période de questions.

Vous avez fait disparaître Arrimage et vous rendez cette période de questions inaccessible pour plusieurs; Inaccessible également dans une circonscription comme la mienne, où malheureusement subsistent encore beaucoup d'ilôts de pauvreté qui n'ont pas le câble; Inaccessible pour une partie de la population qui travaille le lendemain matin. Elle ne commence pas à 10 heures ou 11 heures. Et écouter une période de questions à minuit, c'est tout un bail quand on sait qu'il va falloir se taper une heure et demie de métro ou d'autobus avant de se rendre. Moi, j'ai l'impression que vous dites: Oui, le conseil d'administration va entériner le choix cette semaine. J'ai un petit peu l'impression que les dés sont pipés, qu'il n'y aura pas de modification et que ça va rester à minuit.

Cela ne m'empêche pas de déplorer que, dans un autre document que je regardais et qui date de mars 1987, Bilan et perspectives de la Société de radiotélévision du Québec, l'information générale à Radio-Québec, c'est 7 %, TVO, 9 %; éducation formelle 28 %, 23 % pour TVO, mais éducation informelle - actualités et affaires publiques viennent dans cette éducation Informelle - 33 % pour Radio-Québec et 46 % pour la télévision éducative ontarienne.

Je sais que vous dites que la meilleure émission, même si elle n'est vue par personne, ne porte à rien, certes, mais j'ai toujours cru que les habitudes de consommation culturelle... Et je pense que la télévision, quel que soit le sujet de rémission en cours, est une habitude de consommation culturelle et ça se développe. J'ai déjà fait l'analogie des saucisses Hygrade "Plus de gens en mangent parce que plus de gens les aiment. Plus de gens les aiment parce que plus de gens en mangent".

Oui, il y a une fluctuation dans le taux d'audience. Mais s'il y a une fluctuation à l'heure de diffusion, au départ il y a deux fluctuations et je ne pense pas qu'elles soient de nature à augmenter la consommation comme telle. Je ne vous en ferai pas le reproche - peut-être qu'un jour cela arrivera - vous n'avez pas de téléjournal. Je suis mieux servi, par contre, à Québec. Il devient extrêmement difficile pour moi, Montréalais, de savoir ce qui se passe au Saguenay - Lac-Saint-Jean, dans l'Estrie, en Abitibi-Témiscamingue, parce que Radio-Canada en tout cas ne me sert pas. J'ai deux minutes sur le Québec. Par contre, un pauvre chien qui se fait écraser à Moose Jaw, Saskatchewan, au nom de l'unité canadienne, a une grande place dans le bulletin d'Information de Radio-Canada.

Quand on regarde à côté, chez nos voisins

américains - fort heureusement, on a Radio-France internationale en direct sur FM, donc on peut avoir accès à un bulletin d'information intéressant - quand je regarde nos voisins américains avec le bulletin de 7 heures à CBS, quand on regarde une heure complète en fin de soirée, à 11 heures, ABC News, je me dis: Pourquoi les Américains sont plus fins, plus intelligents que nous à ce chapitre, plus préoccupés des questions d'actualité? Je ne le crois pas. Je pense qu'on a sensiblement les mêmes préoccupations. On a sensiblement les mêmes intérêts sur une foule de sujets, sauf que là-bas on a créé des habitudes de consommation culturelle au chapitre de l'information et des affaires publiques.

Je ne crois pas que la décision que vous êtes en train de prendre, que vous allez sans aucun doute prendre, c'est-à-dire de maintenir à minuit, qui est une heure Inacceptable pour moi, la rediffusion d'un des moments d'actualité et d'affaires publiques te plus fort au Québec, constitue un pas vers la création d'habitudes de consommation d'information et d'affaires publiques au Québec par un réseau qui normalement devrait avoir cette mission, puisque, Radio-Québec, je vous te répète, M. le président, est pour moi la télévision nationale au Québec.

En tout cas, moi, je me fais... C'est dommage. Justement je parlais de bulletin d'actualités. Si vous en aviez un, je vous aurais invité à l'assemblée générale de ma circonscription. Vous auriez vu les nombreuses interventions - et je ne blague pas - qu'il y a eu. Les gens, effectivement, m'ont posé la question - comme mes collègues se sont fait aussi poser la question - les gens m'ont dit: Mais, qu'est-ce qui se passe, M. Boulgerice, avec Radio-Québec? Et vivant ici, je vous avoue que je ne savais pas... Ce qui m'a fait comprendre d'ailleurs que j'avais une drôle d'émission enregistrée sur le vidéo à la maison, chez moi, parce que j'étais resté à l'ancienne heure, et ce n'est pas la période de questions que j'ai eue... (17 heures)

Une voix:...

M. Boulgerice: Voilà. Je me suis dit, mais qu'est-ce que ça vient faire à la période de questions? Ce sont eux qui me l'ont appris et ils étaient très insatisfaits. Je pense que, même s'ils ne sont que 17 000, 25 000, 34 000 ou potentiellement 85 000, ils ont droit à l'information. Le droit à l'information demeure une des règles fondamentales de la démocratie, au Québec, en Amérique du Nord. Et dans le cas de la constitution américaine, d'ailleurs, c'est clairement écrit, ainsi que le droit au bonheur. Ce qui est encore plus intéressant. Moi, je vous répète les paroles des citoyens de mon comté: ceux qui étaient à l'assemblée générale, le dimanche 29 novembre et ceux qui, spontanément, comme pour tous mes autres collègues, ont appelé à mon bureau de circonscription ou m'ont arrêté sur la rue en me

disant: Pourquoi est-ce rendu à cette heure-là?

C'est une décision extrêmement regrettable et qui n'est pas de nature justement à répondre aux objectifs de la société et deuxièmement à l'information sur l'actualité publique gouvernementale et sur un droit aussi qui existe, celui de l'Opposition à manifester ses commentaires et ses objections envers le parti ministériel. C'est une règle que nous acceptons. On vit là-dedans depuis 1867. En tout cas, moi, je peux vous dire que mon sentiment est - et j'ai bien l'impression que c'est un peu pipé - qu'on ne retrouvera pas une grille horaire qui va permettre de resituer cela dans une période plus accessible aux gens.

Vous me parlez de Téléservice en disant: Oui, mais nous avons des substituts. Je ne dévaloriserai pas cette émission. Je pense que c'est une émission extraordinaire qui a célébré sa millième, je pense. De toute façon, à l'époque je me souviens bien que j'avais envoyé un télégramme de félicitations à l'équipe. Mais cette émission en est une analyse. L'avantage de la rediffusion de la période de questions à une heure abordable pouvait être aussi une espèce de mouvement d'enchaînement. Les gens ayant vu ta période de questions, ayant entendu cela, sachant pertinemment également que le lendemain cela ferait l'objet d'articles de fond plus explicites, étaient peut-être intéressés par une consommation au niveau des médias écrits, le lendemain. Ce que ne permet pas Téléservice, parce que vous ne pouvez pas vous ajuster, à la seconde près, à ce qui s'est passé à 15 heures, quand l'émission a besoin d'invités et est diffusée quelques minutes après.

En tout cas, moi, je vous fais part de l'insatisfaction de nombreux citoyens de ma circonscription, puis je vous fais part de l'insatisfaction également d'un contribuable québécois qui a peut-être l'avantage, contrairement à d'autres, de pouvoir siéger à une commission parlementaire et de le dire de vive voix au président-directeur général de Radio-Québec. C'est le commentaire que l'avais à vous faire, M. le Président.

Le Président (M. Trudel): Puisqu'on parle de la période de questions, je pensais au début que vous alliez poser une question, M. le député de Saint-Jacques, et je commençais à trouver que votre préambule était long. Mais c'était un commentaire que vous aviez choisi de faire. Alors, M. le président, allez-y dans vos commentaires.

M. Girard: M. le Président, pour reprendre l'expression utilisée par le député de Saint-Jacques, au nom de la Société de radiotélévision du Québec, nous sommes très heureux et je suis très heureux de pouvoir dire que nous apprécions la non-ingérence, bien que non-indifférence de la commission parlementaire et de l'Assemblée nationale à l'égard de Radio-Québec.

Je voudrais également rassurer en quelque

sorte tes membres de la commission, en disant que les décisions effectivement ne sont pas pipées, mais il faut faire une distinction entre la décision qui pourrait être prise relativement à janvier 1988, donc, ta poursuite de la grille actuelle, qui a déjà été décidée, et la grille de 1988-1989, c'est-à-dire la grille qui débutera à l'automne prochain.

Je voudrais de plus ajouter que, lorsqu'on nous a fait des commentaires en commission parlementaire et surtout lorsque nous nous sommes engagés à donner suite aux commentaires qui avaient été faits, nous avons toujours tenu parole. On vient de rappeler la disparition de l'émission Arrimage. Je ferai un bref commentaire. Je ne pense pas que Radio-Québec soit dans une situation différente des autres maisons de télévision et l'on ne peut pas procéder par sédimentation à l'Infini et ajouter des émissions sans jamais en retrancher. Mais au moment de la disparition d'Arrimage, nous avons promis que la question des minorités culturelles serait traitée de façon adéquate à Radio-Québec. Nous avons indiqué que nous prendrions des mesures concrètes. Je pense que tous les membres de la commission sont conscients que nous avons produit 20 nouvelles émissions de Passe-Partout à l'intérieur desquelles on retrouve deux personnages provenant des minorités ethniques et culturelles du Québec. Ces nouvelles émissions qui sont diffusées le lundi soir connaissent un succès encore plus considérable que les émissions que l'on diffuse en reprise à l'heure actuelle. J'ajouterai que que nous nous apprêtons à produire une trentaine de nouvelles émissions de Passe-Partout et que ces deux nouveaux personnages continueront d'exister dans ces nouvelles émissions, que nous venons de compléter le tournage d'une mini-série portant sur l'intégration de Néo-Québécois dans la société québécoise et que cette mini-série sera diffusée au cours du printemps.

Les décisions ne sont pas prises, les dés ne sont pas pipés et lorsque nous nous sommes engagés à analyser sérieusement les commentaires qui nous étaient faits, je tiens à préciser, M. le Président, que nous avons toujours donné suite de façon précise aux engagements que nous avons pris, il n'en ira pas différemment dans le cas qui nous occupe.

Le Président (M. Trudel): Merci, M. le président. M. le député de Sherbrooke.

M. Hamel: Merci, M. le Président. Je n'ai pas l'intention de m'étendre indûment sur le sujet, puisque mon collègue, le député de Terrebonne, a décrit de façon magistrale la problématique qui nous réunit cet après-midi. Dans mon comté aussi, à Sherbrooke, M. Girard, plusieurs se sont plaints, se sont inquiétés de ce déplacement d'horaire. Je pense que pour beaucoup de gens c'était un programme qui les intéressait. Minuit, je pense qu'on en convient tous, est une heure vraiment inacceptable. Je veux bien croire

qu'à l'occasion fa période de questions pourrait aller dans un programme dit de variété, mais optons davantage pour une période dite éducative.

Le Président (M. Trudel): À certaines autres occasions, pour adultes seulement, surtout à l'arrière-banc, des deux côtés...

M. Hamel: M. Girard, je veux simplement vous signaler que, chez moi aussi, j'ai sensiblement les mêmes commentaires que mes collègues. Je considère que l'intervention de mon collègue de Rougemont est relativement pertinente et j'espère qu'on en tiendra compte chez vous. Je vous remercie.

Le Président (M. Trudel): Merci, M. le député. M. le président.

M. Girard: M. le Président, je pense que, à la suite de la dernière intervention qui vient d'être faite et qui rappelait une intervention antérieure du député de Rosemont, il serait probablement utile que nous rencontrions les responsables de la télévision de l'Assemblée nationale pour discuter de la présentation et de la distribution ou de la redistribution par les câblodistributeurs. Cela me paraît être une démarche, intéressante que nous pourrions faire au cours des prochaines semaines ou, si ce n'était pas possible, d'ici aux vacances de Noël, nous pourrions le faire immédiatement après le retour des vacances, au début du mois de janvier.

Le Président (M. Trudel): Merci, M. le député de Mercier.

M. Godin: M. le Président, je vous remercie. M. le P.-D.G. de Radio-Québec, bienvenue à ce qu'on appelle ici la maison du peuple, pour entendre des gens qui se préoccupent de l'implantation de la vie parlementaire dans la population du Québec. Pour avoir été président d'une commission en 1977 qui a mené à la création de la télévision des débats, commission créée par M. Robert Burns, je sais qu'on avait eu à l'époque beaucoup de discussions avec les collègues députés et avec les distributeurs d'émissions. Il était entendu que, si on entrait des caméras et un système de télévision au Parlement, il fallait que tôt ou tard cela sorte d'ici et que cela aille vers les citoyens. Robert Burns qui était l'auteur du rapport et moi-même, nous comptions surtout sur Radio-Québec pour jouer ce rôle de diffuseur de ce qui se produisait ici comme émissions.

Il est sûr que d'autres diffuseurs, comme vous l'avez dit tout à l'heure, devraient aussi participer au débat sur l'avenir de cette production de télévision proprement parlementaire. Il y a peu d'États au monde qui disposent d'un tel système. Le Canada en est un. Le Québec en est

un et quelques États américains aussi, qui d'ailleurs n'ont pas les mêmes avantages que nous avons eus grâce à vous et que nous avons encore grâce à Radio-Québec.

Cela dit, j'endosserai totalement les propos de mes collègues, entre autres de la députée de Chicoutimi, en ce qui touche les cotes d'écoute. Je suis un auditeur assidu de la chaîne américaine PBS et à ma connaissance les cotes d'écoute ne sont pas un facteur déterminant en ce qui constitue leur menu quotidien ou même hebdomadaire. Donc, je souhaite que l'heure de la période de questions soit rapprochée dans le "prime time", peut-être entre 11 heures et minuit, enfin à des heures où les gens ne dorment pas encore debout. Donc, Je suggérerais que vous trouviez une solution qui corresponde aux raisons d'être du réseau de télévision des débats du Parlement de Québec, donc, que ce soit présenté à des heures accessibles. J'aimerais aussi vous demander si dans le "prime time" qui roule, je pense de 16 heures à minuit, on ne pourrait pas se rapprocher de 23 heures comme heure de diffusion, avant que les gens décrochent, donc, après les nouvelles, après les émissions d'information que nous connaissons. Si les gens pouvaient passer à notre émission, la période de questions, je pense qu'il y aurait un enchaînement logique, les nouvelles précédant les questions qui font les nouvelles. Donc, Il y aurait peut-être une chance que les cotes d'écoute soient plus élevées. J'aimerais aussi vous demander s'il est possible de savoir combien de gens changent d'émissions pendant l'émission en question dans vos sondages. Est-ce assez raffiné comme sondage pour nous permettre de voir s'il y a un intérêt suivi pour cette émission-là toute l'heure qu'elle dure ou s'il y a des défections en cours de route? Deuxième question: Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir un sondage fait par vous pour mesurer l'intérêt que les gens du Québec aurait pour l'émission si elle passait à une heure plus propice et avant que les gens aillent se coucher? Je souhaite, en tout cas, sans m'aventurer d'aucune façon dans la grille horaire de votre chaîne, que vous trouviez une solution à ce problème qui satisfasse les membres de la commission qui ne veulent pas s'ingérer dans votre processus, mais qui souhaitent que leurs propres citoyens qui se sont plaints depuis des semaines dans leurs comtés, puissent avoir de la part de Radio-Québec une réponse à leurs souhaits et à leurs demandes en tant que contribuables et, au fond, financiers de Radio-Québec?

M. le Président, j'ai terminé pour...

Le Président (M. Trudel): Merci, M. le député. Merci, M. le président.

M. Girard: M. le Président, il ne nous est pas possible de dire combien de gens abandonnent en cours d'émission à l'heure actuelle et les résultats des sondages qui nous sont fournis par la maison BBM ou par la maison Nielson ne nous

permettent pas de l'établir. Avec l'arrivée probablement des audimètres, ce sera plus facile de le faire quoique ce ne soit pas encore chose acquise pour le Québec.

Pour ce qui est de la deuxième question qui a été posée, effectivement, à l'occasion du sondage permanent que nous faisons maintenant tous les deux ans, la question pourrait être posée aux citoyens du Québec, elle pourrait être retenue comme une des questions que l'on pose aux téléspectateurs.

Le Président (M. Trudel): Merci, M. le président.

M. Girard: M. le Président, si vous le permettez, j'ai parlé tantôt de janvier 1988 et de l'an prochain. Évidemment, pour l'an prochain, nous avons encore beaucoup de temps pour déterminer la grille horaire. Pour ce qui est de janvier, s'il n'y avait pas de modification, je ne voudrais pas que les membres de la commission interprètent cette décision comme un refus de considérer les éléments qui ont été déposés sur la table aujourd'hui, mais bien en raison d'une impossibilité physique, puisque nous sommes à la mi-décembre et que la diffusion de janvier est toute proche. Les éléments qui ont été apportés aujourd'hui pourraient nous amener à revoir plus en profondeur la présentation de la période de questions, et c'est ce que l'on a indiqué à quelques reprises dans les réponses que nous avons données. Cela aurait davantage de chances de se concrétiser pour l'année 1988-1989 que pour la diffusion à compter de janvier 1988.

Le Président (M. Trudel): Merci, M. le député de Matapédia.

M. Paradis (Matapédia): Merci, M. le Président. J'aimerais porter ceci à l'attention de M. Girard. Je ne voudrais pas reprendre le grand débat qui s'est fait sur Radio-Québec l'an passé, entre autres le débat sur les régions, sur la façon de les protéger. Mon propos voudrait s'attarder un peu sur ceci. Il y a 40 % des gens qui ne sont pas câblés au Québec. Une grande majorité de ces gens résident effectivement en régions et le fait de les desservir à une heure aussi tardive, je pense que cela manque nettement d'équité vis-à-vis de ces gens-là, d'une part. D'autre part, j'aimerais aussi faire remarquer que oui, Radio-Québec doit être éducative. C'est son mandat et elle le fait bien, sauf qu'elle est aussi répétitive dans certains cas et on pourrait peut-être permettre, là où les plages horaires sont répétitives, une heure plus abordable.

(17 h 15)

Comme dernier élément, j'aimerais vous dire que vous avez été capables d'être innovateurs en ce qui concerne l'émission Groupes parlementaires, qui est drôlement plus intéressante que de lire bêtement un texte comme c'est trop souvent

le cas. J'apprécie cette nouvelle formule. Je pense que les gens aussi apprécient cette nouvelle formule. Cela rejoint les propos de mon collègue de Rosemont qui dit: Bon, essayons de rendre un petit peu plus intéressante l'émission de telle sorte qu'on retienne l'attention et qu'on garde un public plus fidèle.

Alors, ce sont les trois commentaires que l'avais, à savoir: les régions, la place qu'il y a à l'horaire, parce qu'il y a une certaine part de répétition, et évidemment le caractère innovateur qu'on doit préserver, ce que vous êtes capables de faire parce que vous l'avez déjà prouvé.

Le Président (M. Trudel): Merci, M. le député. M. le président.

M. Girard: M. le Président, je suis très heureux d'entendre ces commentaires et j'en remercie le député. Je voudrais souligner au passage que, pour ce qui est des populations en régions, nous avons quand même fait des efforts considérables au cours des deux dernières années par la création de l'émission intitulée Le Magazine, qui est reprise cette année, et par l'émission Vidéotour. Effectivement, ce qui paraît plus évident, c'est que les populations des régions éloignées sont peut-être plus pénalisées, ayant un accès moins marqué au câble que les populations de Montréal, de Québec ou des grandes villes du Québec. L'insistance que l'on apporte à nous inciter à trouver une formule originale nous paraît intéressante et on va sûrement y réfléchir de façon très certaine et très attentive au cours des prochaines semaines.

Le Président (M. Trudel): Merci, M. le président. M. le député de Taillon.

M. Filion: Je vous remercie, M. le Président, tout en m'excusant de ne pas avoir assisté à l'ensemble des débats. J'étais dans l'autre salon, sur l'autre chaîne. Ce sont des choses qui arrivent dans ce métier-là aussi, où il y a une série de plaques tournantes, et on ne peut pas assister souvent à tous les événements. Je suis convaincu, d'ailleurs, que ce que je vais dire a dû sûrement, quant à l'essentiel, me confirme le député de Terrebonne, être dit par mes collègues, mais cela aura peut-être, à ce moment-là, une valeur de renforcement de l'unanimité qui existe du côté des parlementaires.

D'une part, Radio-Québec a un mandat éducatif, mais la politique aussi a une valeur pédagogique, parce qu'on couvre l'ensemble des secteurs de l'activité humaine au Québec. Malgré son aspect rébarbatif ou électoraliste dans certains cas, il demeure que de façon générale les affaires politiques sont extrêmement instructives. Dans cet esprit-là, il y a un peu de cours qui se donnent à 23 heures ou minuit, le soir. La loi des rendements décroissant fait que la capacité d'un auditoire de retenir certains éléments ou la totalité d'un propos est vraiment diminuée à

cette heure-là. Je comprends que les insomniaques ont généralement comme caractéristique d'avoir l'esprit aussi éveillé à minuit trente qu'à 15 h 30 l'après-midi, mais de façon générale je pense que l'idée est que, s'il y a une valeur instructive à la politique, cette Instruction-là passe le plus possible et à plus de gens possible.

Deuxièmement, la politique, essentiellement - cela a été dit et redit - c'est servir le peuple. Souvent, le peuple a l'impression que c'est plus le gouverner. Mais que ce soit le servir ou le gouverner, il demeure que la politique existe pour le peuple, Si le peuple ne s'en occupe pas, la politique, elle, on est sûr qu'elle va s'occuper du peuple. On ne peut pas y échapper. Les décisions qui sont prises, réglementaires, législatives, gouvernementales, etc., font en sorte que, immanquablement, que ce soit à l'Intérieur d'un gouvernement qui fait des vagues ou d'autres qui n'en font pas, peu importe, le lot et le flot des décisions quotidiennes font en sorte...

Le Président (M. Trudel): ...des blagues ou d'autres qui n'en font pas.

M. Filion: Oui, voilà, elles font en sorte que le peuple n'y échappe pas dans sa vie de tous les jours. Donc, il est approprié et juste pour le peuple de s'intéresser à la chose politique, sinon la politique va s'intéresser à eux et à elles. Bon! je ne veux pas reprendre l'ensemble des arguments qui ont été évoqués et non plus, m'a-t-on dit, l'ensemble des propos que vous et votre équipe avez tenus, que je sais ne pas être dénués de sens. Je voudrais simplement ajouter ma voix à celle de mes collègues et bien m'assurer que cette partie-là du message a été reçue par votre équipe. Merci!

Le Président (M. Trudel): Merci, M. le député de Taillon. Je pense que nous aurons le plaisir de vous revoir ce soir dans une autre commission.

M. Filion: Merci.

Le Président (M. Trudel): M. le président.

M. Girard: M. le Président, je pense qu'on peut assurer le député de Taillon qu'effectivement les messages qui nous ont été faits et les préoccupations qui ont été exprimées aujourd'hui ont été clairement comprises par nous, et que nous méditerons et tenterons d'apporter des solutions concrètes à la suite de ce qui nous a été dit.

Le Président (M. Trudel): Merci, M. le président. Mme la députée de Vachon.

Mme Pelchat: Merci. M. le Président.

Dimanche matin avait lieu dans mon comté l'assemblée générale partisane de l'association

libérale du comté de Vachon. Il y avait presque 150 personnes qui étaient là et on discutait politique, évidemment. En coulisse, la question qui m'est revenue le plus souvent, c'est: Qu'est-ce qui s'est passé à Radio-Québec? Pourquoi a-t-on reporté de l'heure du souper à minuit la rediffusion de la période de questions?

Je peux vous dire qu'il y a plusieurs personnes qui m'ont posé cette question-là et ce qui m'a étonné un peu plus, c'est qu'il y a plusieurs jeunes personnes qui m'en ont parlé aussi. À mon avis, M. le président, les cotes d'écoute d'une émission telle que la période de questions varient certainement, pas tellement selon les gouvernements - il est sûr que cela a une influence - mais c'est surtout selon les débats, les débats de notre société. Je pense que l'écoute la plus grande a été enregistrée lors des années quatre-vingt et je crois que c'était certainement attribuable au débat référendaire. C'est un signe de l'intérêt que la population porte à la chose publique et à la chose politique. C'est peut-être la raison principale pour laquelle on ne devrait surtout pas s'arrêter aux cotes d'écoute dans la diffusion d'une telle émission. Sans aller trop loin, il en va de l'accès à l'information.

C'est le député de Saint-Jacques qui disait tantôt: Vous n'avez pas de bulletin d'informations à Radio-Québec. Mais la période de questions est considérée un petit peu comme une espèce de période d'information que les gens ou le public en général peuvent écouter et d'où ils peuvent tirer l'information qu'ils n'ont pas nécessairement au bulletin de nouvelles. Le bulletin de nouvelles retiendra surtout la nouvelle-choc, ce qui est un peu plus sensationnel que les débats de fond qui ont lieu à la période de questions, en tout cas, en partie à la période de questions.

Je pense que c'est un droit à l'information et un droit à l'information peut s'exercer pour autant qu'on y a accès. Je ne pense pas que minuit soit une heure idéale et une heure correcte pour avoir accès à l'information. Je ne pense pas que midi non plus serait une heure idéale pour l'accès à cette même information privilégiée, qui est la période de questions. La période de questions, c'est une expression de notre démocratie et je crois que la population devrait avoir droit à la rediffusion entre 18 heures et 23 heures. C'est mon opinion.

Tantôt, le député d'Arthabaska vous demandait: Qu'est-ce qui vous fait croire que les cotes d'écoute à minuit vont augmenter? Vous avez répondu que c'était parce que c'était nouveau et que vous pensiez que, quand les gens seraient un peu plus au courant, ils syntoniseraient certainement le poste à minuit.

M. Girard, on a parié de votre Intelligence. Je suis certaine que c'est vrai. Je ne pense pas qu'on puisse tout simplement dire que la cote d'écoute augmentera parce que les gens seront au courant d'ici un mois ou deux que l'émission passe à minuit. Je ne pense pas que ce soit

tellement scientifique pour établir des prévisions de cotes d'écoute. Ce serait peut-être intéressant, par exemple, comme le disait le député de Mercier, de faire un petit sondage auprès de la population pour savoir à quelle heure ils aimeraient voir la diffusion de la période de questions.

En terminant, j'aimerais à mon tour vous remercier d'avoir accepté de venir ici. Mais je suis certaine que, même si la programmation est déjà pas mal faite pour Janvier, vous pourriez certainement arranger, en fait, aménager une heure plus acceptable que minuit, dès le mois de janvier ou, enfin, le plus rapidement possible. Vous savez très bien que les travaux de la Chambre recommencent au mois de mars et se terminent au mois de juin. Alors, ce ne serait certainement pas à l'été qu'il serait bon de revenir à cette heure-là, puisqu'il n'y aura pas de diffusion.

Je vous remercie.

Le Président (M. Trudel): Merci, Mme la députée de Vachon. M. le président.

M. Girard: C'est un fait, M. le Président. La période de questions ne reprenant qu'au début du mois de mars, cela nous donne davantage de temps que je ne l'avais escompté tantôt. On pourrait voir s'il est possible d'apporter des modifications à compter du mois de mars.

Par ailleurs, je pense qu'il y a deux éléments qui se dégagent de façon très claire. Le premier, c'est l'intérêt qui nous est indiqué de la part d'un grand nombre de citoyens, dont vous reproduisez les témoignages, de présenter la période de questions à une heure qui soit moins tardive que celle que nous avons choisie maintenant. C'est un premier élément. Mais le deuxième élément qui est peut-être davantage porteur d'avenir, c'est celui de tenter de présenter cette période de questions d'une façon qui amènerait un plus grand intérêt de la part des téléspectateurs. Je pense qu'à cet égard-là on peut tenter de voir ce qui pourrait être fait, non pas pour la présente saison, mais pour la prochaine saison.

Je tiens à dire, M. le Président, qu'il a été extrêmement agréable et utile aussi pour nous d'entendre tous ces commentaires qui nous ont été faits au cours de l'après-midi.

Le Président (M. Trudel): Merci, M. le Président.

Sur le mandat de la commission, est-ce que d'autres membres - le mandat précis, le premier mandat ou le seul mandat - veulent s'exprimer?

M. Blais: Peut-être à la toute fin, quand il y a des mots de chaque côté. Mais pour le moment, non.

Le Président (M. Trudel): Oui, Mme la députée de Vachon.

Mme Pelchat: Vous savez, Mme la députée de Chicoutimi disait tantôt: Ce n'est pas parce que les gens n'écoutent pas, ce n'est pas parce que vous n'avez pas un vaste auditoire à 6 heures pour la période des questions que ce n'est pas tellement grave de la changer pour minuit. Ce n'est pas pour cette raison-là. Elle donnait comme exemple un adolescent. Ce n'est pas parce qu'on lui dit de faire quelque chose et qu'il n'aime pas ça qu'il faut cesser de le lui dire.

Cela me rappelait un exemple qui était donné à un de mes cours de journalisme de presse parlée, l'exemple de Télé-Capitale qui disait: Les gens ne veulent pas entendre parler de la péréquation; alors, on ne voit pas pourquoi on leur en parlerait. Ce n'est pas parce que les gens ne veulent pas en entendre parler qu'il ne faut pas nécessairement leur expliquer.

Une voix:...

Le Président (M. Trudel): Mme la députée.

Mme Pelchat: Je pense que votre collègue de Mercier partage exactement ce que vous venez de dire, M. le député de Terrebonne.

Le Président (M. Trudel): On n'entrera pas dans ce sujet délicat. Mme la députée de Vachon, est-ce que vous avez terminé vos commentaires?

Mme Pelchat: Je pense que les gens ont droit à cette information. Et ce n'est pas parce qu'il n'y a pas un vaste auditoire qui en fait usage que ça ne doit pas être à une heure plus accessible. Merci.

Le Président (M. Trudel): Merci, Mme la députée de Vachon.

M. le député de Beauce-Nord.

M. Audet: Merci, M. le Président. J'ai hésité un peu avant d'intervenir quoique je pense que c'est un débat quand même intéressant. Je voudrais aussi me joindre à mes collègues des régions pour vous faire part de cette préoccupation qu'on a. Dans la Beauce, chez nous, c'est effectivement un problème. Mais l'argument principal qui a justifié le fait de reporter l'émission à l'heure que vous la présentez présentement, soit minuit, tenait compte principalement, je pense, des cotes d'écoute. C'est bien de le faire aussi. C'est votre mission. Si vous n'avez pas de cotes d'écoute, je pense que demain matin votre rôle va être dangereusement remis en question.

Sauf que j'ai retenu l'intervention de mon collègue de Rosemont visant peut-être à ajouter une période supplémentaire à la période de questions. Je reviens un peu aussi à mon dada qui est l'édition. Si on regarde les journaux, par exemple la presse hebdomadaire ou les quotidiens, l'éditorial n'est pas la rubrique qui est la plus

lue par l'ensemble des lecteurs. Il y a beaucoup d'études qui ont été faites là-dessus. Normalement, un bon quotidien ou un bon hebdomadaire rejoint à peu près 8 %, 10 %, 12 % ou 15 % de ses lecteurs par le biais de l'éditorial. Sauf que dans certains journaux - par exemple, on pense à **La Presse** ou au **Soleil** - si on enlevait demain matin l'éditorial, ce ne serait plus le même journal. Il manquerait quelque chose, en tout cas, pour nous qui sommes directement concernés.

(17 h 30)

De votre côté - je reviens toujours à la question des cotes d'écoute - il serait peut-être important de reconsidérer cela dans cet ensemble, selon votre mission, qui est à la fois éducative et de divertissement. Sur le plan éducatif, je pense que c'est un élément important qui s'inscrit un peu en dérogation aux grands objectifs que vous devez atteindre, qui est la cote d'écoute ultime.

Si on regarde les heures où elle était présentée, je suis d'accord avec vous pour dire que c'est une période intensive où vous avez rejoint une clientèle très intéressante. Vous pouvez peut-être aller chercher des annonceurs, etc., sauf que si on la regarde à 16 heures où c'est possible pour vous de présenter les travaux, ce n'est peut-être pas le "prime time"; 16 heures, ce n'est pas tout à fait le "prime time" encore; c'est peut-être du A au lieu du A.M.

C'est une opinion que je voulais simplement donner et je voulais vous faire part aussi, en tant que député de la Beauce, de mes commentaires. Merci beaucoup.

Le Président (M. Trudel): Merci, M. le député de Beauce-Nord. M. le président.

M. Girard: J'ai peut-être un commentaire sur le fait que la fin de l'après-midi - j'ai parlé de 16 h 30 ou 17 heures jusqu'à 18 heures - nous semblait devoir être réservée aux enfants. Je pense que là-dessus il y a à peu près unanimité. Mais il y a quand même d'autres périodes que l'on peut regarder en dehors de celle-là.

Le Président (M. Trudel): M. le député d'Arthabaska, vous m'avez fait signe que vous aviez une autre question. Allez-y!

M. Gardner: Ce n'est pas une question. Il y a deux groupes de personnes qu'on n'a pas mentionnés ici ou, en tout cas, dont on n'a presque parlé cet après-midi, ce sont les personnes âgées il y a un taux de vieillissement extraordinaire dans mon comté, plus grand que dans toute la province. Je peux vous dire que c'est une clientèle qui aime la chicane, comme Je l'ai mentionné tout à l'heure, et qui aime voir (a chicane à l'Assemblée nationale. Il y a aussi un groupe de personnes dont on n'a pas parlé - j'espère que cela va vous Influencer - ce

sont les personnes qui sont malades, qui sont dans les hôpitaux. La période de questions, c'est un délassement, juste avant de souper et cela peut les aider à... Je pense que ces deux groupes de personnes vous demandent instamment de mettre cela, non pas à minuit, mais plus à bonne heure.

Le Président (M. Trudel): Le service de nuit, dans les hôpitaux, n'aime pas que la télévision soit ouverte.

M. Gardner: Surtout pas à minuit!

Le Président (M. Trudel): Surtout pas à minuit. Avez-vous un commentaire, M. le président?

M. Blais: La cote était haute durant la bataille pour renvoyer M. Ryan, la cote était haute. On regarde cela. C'est vrai; vous avez raison.

Le Président (M. Trudel): M. le député, on a essayé de faire de la politique partisane cet après-midi et je pense qu'on a parfaitement réussi. D'autres interventions sur le mandat?

Une voix: ...les derniers "rating" vont être très élevés.

Le Président (M. Trudel): À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Terrebonne, vos remarques finales.

M. Blais: Écoutez, je crois qu'avant il y aurait une possibilité de parler d'autre chose. Monsieur aurait une question à poser, si vous le lui permettez.

Le Président (M. Trudel): Étant donné qu'on a un mandat précis, Je pense que cela prend le consentement.

M. Blais: Vous ne voulez pas parler d'autre chose. On n'a pas le consentement. Alors...

M. Godin: Est-ce que je peux demander le consentement et dire pourquoi?

Le Président (M. Trudel): Oui.

M. Godin: Dans le cadre de la mission éducative et pédagogique de Radio-Québec, chers collègues d'en face, je voudrais demander au président si on peut envisager de faire des émissions sur l'histoire du Québec éventuellement, à Radio-Québec, à des heures qui leur conviendraient. On constate partout dans le Québec que l'histoire du Québec...

M. Blais: Est-ce qu'il y a unanimité...

M. Godin: ...a été fort peu enseignée.

Peut-être qu'il y a comme un trou...

Le Président (M. Trudel): Est-ce que je crois comprendre qu'il y a consentement?

M. Godin: Il y a comme un creux.

Le Président (M. Trudel): Allez-y, M. le député de Mercier.

M. Godin: M. le Président, ma question est posée maintenant. Vous m'avez entendu parler. Est-ce qu'il est envisageable que des émissions sur l'histoire du Québec soient programmées à Radio-Québec dans le cadre des émissions éducatives et pédagogiques, aux heures que nous laissons totalement à votre choix?

M. Girard: Il y a de nombreuses émissions de télévision faites par la direction de la télévision éducative formelle, qui sont distribuées dans les écoles et qui ne sont pas nécessairement diffusées en ondes à Radio-Québec. Je ne pourrais pas vous dire de mémoire s'il existe, parmi ces émissions, des émissions portant spécialement sur l'histoire. Je serais porté à croire qu'il existe des émissions portant sur l'histoire, mais nous pourrions retrouver, à l'intérieur du catalogue que nous avons, s'il en existe, des émissions particulièrement reliées à des cours d'histoire. Mais je pense que ce n'est pas le sens de votre question. Le sens de votre question est de savoir si on pourrait envisager des émissions sur l'histoire du Québec en ondes ouvertes, c'est-à-dire qui seraient diffusées à Radio-Québec, soit en matinée, soit en après-midi, soit en soirée, peu importe le moment. Pour l'instant, il n'est pas question de telles émissions dans les projets que nous avons faits pour les prochaines années. Les projets portent davantage sur une nouvelle émission destinée au troisième âge, sur une émission consacrée à la formation des maîtres, sur des émissions reliées à l'apprentissage du français ou à l'apprentissage de l'anglais, mais nous n'avons rien de particulier dans nos projets sur l'histoire, mais c'est une question que l'on peut noter.

On me souligne que nous avons déjà eu des émissions qui touchaient à l'histoire. Il y a également certaines de nos émissions, à l'heure actuelle, qui touchent à l'un ou l'autre de ces sujets, mais la réponse claire à votre question, pour l'instant, c'est: Nous n'avons pas de projet spécial à cet égard. Si le sens de la question, c'est de demander si c'est envisageable, ce peut sûrement être envisagé.

M. Godin: Un dernier mot, M. le Président, sur cela. C'est qu'il y a eu récemment, à l'émission Le Point, une série de quatre ou cinq émissions sur les patriotes de 1837-1838, et on me dit que les cotes d'écoute avaient été très bonnes pour cette série. Donc, je me suis dit que peut-être on pourrait conjuguer les deux, l'ob-

jectif visé, la pédagogie et les cotes d'écoute avec des émissions évidemment bien faites avec des bons professeurs, des bons animateurs. L'histoire est une question que, me dit-on, les Québécois ignorent pour la plupart. On fait des tests parfois dans tes bureaux et dans les journaux, et on se rend compte que l'histoire du Québec est à peu près aussi méconnue que le taux de change du yen ou du deutsche mark. Donc, je suggérerais modestement - sans vouloir intervenir d'aucune façon dans le... - que ce soit éventuellement étudié par vos services et que quelques cours d'histoire soient disponibles dans votre grille horaire.

M. Girard: Et je pense que l'histoire, M. le Président, peut être abordée de différentes façons. Elle peut être abordée dans le cadre de dramatiques. C'est le traitement, en général, le plus intéressant, mais c'est aussi le traitement le plus coûteux. Je pense que la question porte davantage sur une émission de nature purement didactique et je dis que là aussi ce peut être envisagé.

M. Godin: Merci beaucoup, M. le président.

Le Président (M. Trudel): Excusez-moi, je...

Conclusions

M. Blais: Très bien, M. le Président. Pour le mot de la fin, disons, de mon côté, que je vais essayer d'être très bref. Tout d'abord, je ne m'attendais pas à autre chose, car je vous ai déjà vu dans d'autres commissions parlementaires. Je ne m'attendais pas à autre chose qu'à un exposé brillant et à des réponses claires et précises. C'est ce que nous avons eu. En chapeau d'une demande que Je vais faire, en terminant, j'aimerais beaucoup voir à la télévision éducative certaines émissions qui traitent contre certains préjugés que la population, à son insu, par ignorance ou autre, a parfois sur les conflits raciaux par exemple; des émissions sur les connaissances entre groupes, pour qu'on apprenne à mieux se connaître entre nous; aussi sur certains préjugés de la population devant certaines classes professionnelles, entre autres, pour ne pas énumérer personne, les professeurs, les fonctionnaires, les députés; des émissions pour valoriser le patronat sans tomber dans la mystique japonaise et pour valoriser aussi les valeurs syndicales. Un éventail d'émissions pour les gens qui ont certains préjugés envers certaines classes de la société. - Ce serait très bon du côté éducatif que des choses en ce sens-là se fassent. Je suis persuadé que vous avez tellement de demandes de ce genre que ce sont les heures de diffusion qui vous manquent et non pas les idées. J'en suis persuadé. Mais je trouve très important, au moins, de le mentionner. Et si jamais vous avez le goût, comme directeur général, d'aller dans ces domaines, sachez que tous les députés

seraient unanimes à appuyer une chose comme celle-là.

En conclusion des deux points principaux que nous avons discutés sur la radiodiffusion de nos débats, Je reconnais premièrement que la période de questions selon les réponses que nous avons eues est considérée comme une valeur éducative par les gens de Radio-Québec et qu'elle mérite d'être diffusée en différé à une période qui serait beaucoup plus propice à ce que plus de gens l'écoutent. Quant à moi, les heures que j'aimerais, c'est entre 19 heures et 22 heures pour différentes raisons. C'est que de 16 heures à 19 heures ce sont les nouvelles partout et de 22 heures à 23 heures, ce sont les nouvelles encore partout. Étant donné que ce sont des émissions d'information qui viendraient en contradiction, il serait préférable que ce soit entre 19 heures et 22 heures, mais je sais qu'on ne fait pas ce qu'on veut quand on a une grille. Tout a de l'importance et je laisse, bien sûr, à votre discrétion de l'étudier. Mais j'aimerais que vous l'étudiez entre 19 heures et 22 heures pour ne pas venir en concurrence directe avec d'autres émissions d'information directes que les gens écoutent de façon générale.

J'aurais une demande expresse de la commission - vous en avez manifesté le désir - que les dirigeants de Radio-Québec rencontrent les responsables de la diffusion des débats de l'Assemblée nationale pour étudier la meilleure façon de faciliter la reprise des débats de l'Assemblée nationale de façon continue sur le réseau de Radio-Québec, aux heures disponibles, en dehors de la programmation régulière, durant les semaines où les députés siègent. Je pense que cela résume un peu ce que nous avons dit des deux côtés. Cela résume aussi le désir que vous avez manifesté de rencontrer les gens qui diffusent nos débats à l'Assemblée nationale. Je le dis comme cela en demande expresse pour montrer que nous sommes très d'accord avec la proposition que vous avez faite de rencontrer ces gens. Je suis persuadé que, des deux côtés, cette demande explicite sera unanime. Je vous remercie personnellement d'être venu, content de cette réunion, et j'attends, sous peu, des réponses de votre part que j'espère positives. Je vous remercie beaucoup.

Le Président (M. Trudel): M. le président, vous me permettez, avant de vous laisser la parole, au nom de la formation ministérielle, de me joindre au député de Terrebonne pour vous remercier d'être venu nous rencontrer et pour la clarté de vos réponses, Vous nous aviez habitués, au moins depuis les deux dernières années, pour autant que je peux contrôler, à beaucoup de clarté. Je vous connais depuis très longtemps; j'étais habitué à votre clarté, à votre précision et votre habileté. Je pense que vous avez bien défendu un excellent dossier, dans l'ensemble. Vous constatez aussi l'unanimité absolue, non seulement des membres de cette commission, mais

des autres députés qui sont venus s'y joindre pour l'après-midi, une quinzaine en tout, ce qui, dans le cas d'une commission et compte tenu des autres travaux en cours aujourd'hui, est excellent à mon avis. Je pense que cette unanimité doit vous faire réfléchir puisque vous vous êtes engagé à le faire. Je suis satisfait des assurances que vous nous avez données. Redevenant plutôt le député de Bourget, dans l'est de Montréal, je vous invite, M. le président-directeur général à venir éventuellement diffuser à partir de la RIO. C'est une invitation que je vous ai faite il y a déjà longtemps et que je me permets de vous refaire en vous remerciant. Je vais vous laisser le mot de la fin. Le dernier des derniers me reviendra. Ce sera la fin des émissions, mais en attendant, M. le président, peut-être un commentaire ou une dernière remarque.

M. Girard: Un bref commentaire, M. le Président. Bien sûr, volonté de rencontrer les responsables de la télévision des débats à l'Assemblée nationale pour discuter également d'autres sujets que ceux qui ont été mentionnés. Je pense à la présentation et à la formule, et au rôle des câblodistributeurs aussi que j'avais mentionnés plus tôt. Tous ces points devraient être à l'ordre du jour de la rencontre que nous aurons plaisir à avoir avec eux.

M. le Président, je voudrais à mon tour vous remercier et remercier tous les députés qui ont participé aux délibérations cet après-midi pour l'intérêt qu'ils portent à Radio-Québec et la façon remarquable dont ils nous ont témoigné leurs préoccupations et les préoccupations qui leur ont été véhiculées par leurs électeurs. Merci.

Le Président (M. Trudel): Merci, M. le président. Avant d'ajourner, sachez qu'aujourd'hui, comme hier et demain, vous avez l'appui et l'admiration des membres de la commission, ce qui ne nous empêche pas d'être critiques de façon constructive à l'occasion. Sur ce, la commission ayant accompli son mandat ajourne ses travaux, sine die.

(Fin de la séance à 17 h 45)